

Tribune économique

Lonza

Lonza

Un booster toujours gagnant pour le Haut-Valais ?

Nouvelle Constitution :
L'économie peu considérée

Qui paiera
la 13^e rente AVS ?

Le magazine économique valaisan

UVAM
WGV

UNION VALAISANNE DES ARTS ET MÉTIERS
WALLISER GEWERBEVERBAND

N° 60 • 1 - 2024 • 8200 exemplaires
Fr. 8,50



Ceux qui travaillent dur méritent le meilleur

Ceux qui donnent le meilleur d'eux-mêmes chaque jour sont en droit d'attendre la même chose de leur véhicule. Les véhicules utilitaires Volkswagen sont synonymes de fiabilité, de rentabilité élevée et de longévité. Et grâce à un équipement personnalisé, ils sont parfaitement adaptés à vos besoins quotidiens. Lequel est fait pour vous? L'Amarok, le Crafter, le Caddy ou l'ID. Buzz Cargo tout électrique? **Volkswagen Véhicules Utilitaires. Le meilleur Investissement.**



**Véhicules
Utilitaires**

Garage Olympic Sion SA, Route des carollins 3/Route de Riddes, 1950 Sion, Tél. 027 324 78 60, info@garageolympic.ch
Garage Olympic Martigny SA, Rue du levant 151, 1920 Martigny, Tél. 027 721 70 20, info@garageolympic.ch

13^e RENTE AVS

Qui va payer?



Philipp Matthias Bregy
Président UVAM et Conseiller national

On connaît la chansonnette « Qui va payer, qui a autant d'argent? » entonnée pour la première fois au cours de la période de carnaval 1950 et qui a connu un succès immédiat, surtout du côté germanophone de la Sarine. Cette période est également celle de l'introduction de l'assurance vieillesse et survivant (AVS) introduite environ deux ans plus tôt, le 1^{er} janvier 1948.

La coexistence temporelle est toutefois purement fortuite. Et pourtant, il existe au moins actuellement un lien de fond. En effet, lors de la votation sur la 13^e rente AVS, la question de savoir qui doit payer se pose également. Mais tout est dans l'ordre.

Le 3 mars 2024, la population suisse votera sur l'initiative populaire pour une 13^e rente AVS. En effet, il est tentant de verser une rente supplémentaire aux retraités. L'initiative populaire part d'une bonne intention. Les sondages actuels sont donc positifs. Ou négatifs, selon le point de vue. Car, outre son coût élevé, l'initiative populaire présente d'autres défauts graves. Par exemple, celui qui ne touche aujourd'hui que la rente minimale de 1225 francs et qui aurait le plus besoin de moyens financiers supplémentaires recevrait certes 120 francs de plus par mois à l'avenir, mais celui qui touche la rente maximale en recevrait le double, soit 240 francs. Et les couples déjà défavorisés par l'AVS aujourd'hui, parce qu'ils ne touchent

pas deux rentes, mais seulement une et demie, seraient encore plus désavantagés avec la 13^e rente AVS, puisqu'ils ne toucheraient à nouveau qu'une rente et demie. Beaucoup d'argent pour peu d'équité donc.

Et cela me ramène à la chansonnette évoquée au début de mon propos: Qui va payer? Il faut tout de même s'attendre à des coûts de 4 à 5 milliards. Les initiateurs ne disent rien à ce sujet. Pourquoi le feraient-ils? Une fois la décision prise, il faudra bien trouver un financement.

Lors de la votation sur la 13^e rente AVS, la question de savoir qui doit payer se pose.

Les possibilités à cet égard ne sont toutefois pas nombreuses. Les plus probables sont des déductions salariales supplémentaires sous forme de cotisations patronales et salariales ou une augmentation de la TVA. Ces deux idées ne constituent pas vraiment une bonne option, ni pour les travailleurs ni pour les petites et moyennes entreprises. C'est pourquoi, avant de voter, n'hésitez pas à pousser la chansonnette « Qui doit payer cela? », de préférence en chantant tout de suite la réponse à tue-tête: la population qui travaille et, en premier lieu, l'économie!

Une fois de plus, on constate que le mieux est l'ennemi du bien et que les bonnes intentions n'engendrent pas toujours d'heureuses conséquences. C'est pourquoi nous disons non à la 13^e rente AVS! ■



Sauver des vies Protéger vos biens



***La Chambre Valaisanne des Agents
Généraux d'Assurances s'engage !***

Vos assureurs contribuent activement à la protection contre l'incendie. En 2023, près de 11 millions de francs ont été investis dans la formation, l'entretien et l'équipement des corps de sapeurs-pompiers valaisans.

Avec plus de 500 collaborateurs et 60 apprentis, les Agents Généraux d'Assurances Valaisans sont à même de vous conseiller et vous proposer une couverture adaptée à vos besoins. Particuliers, entreprises ou collectivités publiques, l'expertise de nos spécialistes, notre fidélité et notre implantation géographique dans tout le canton sont des gages de crédibilité et de confiance.

Assurez-vous en toute liberté de choix ! www.cvaga.ch / info@cvaga.ch

Fondée en 1940, la **Chambre Valaisanne des Agents Généraux d'Assurances (CVAGA)** compte actuellement 18 membres représentant 9 compagnies d'assurances.

Nous participons activement au développement du canton du Valais en apportant notre compétence, notre conseil et notre savoir-faire en matière d'assurances aussi bien auprès des autorités politiques (canton et communes), des chefs d'entreprises (de l'indépendant à la multinationale en passant par la PME) ainsi que des particuliers.

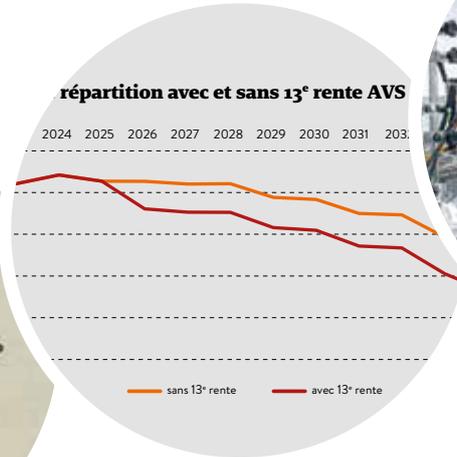
Vous avez besoin de conseils, nous sommes à votre écoute ! www.cvaga.ch / info@cvaga.ch



SOMMAIRE



Votations cantonales
 Constitution : Et le grand gagnant est... l'État!
pages 6-7



Votations fédérales
 13° Rente AVS :
 Tout le monde payera!
pages 10-11



Le dossier
 Lonza : Un booster toujours gagnant pour le Haut-Valais ?
pages 16-19

Votations cantonales et fédérales

Débat sur la loi concernant l'ouverture des magasins pp. 8-9

Initiative populaire sur les rentes : « Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne » p. 13

Formation

Un apprenti, une profession : « Je suis passionné par le cycle de l'eau » pp. 22-23

Chronique juridique

La protection des données : PME, par où commencer ? pp. 26-27

Events

Le Chef de l'Armée rencontre les acteurs valaisans de l'économie p. 31

Membre

Valaisiarde, la nouvelle épice des maîtres bouchers valaisans pp. 32-33

Hôtel-Resto : Un manga pour rendre la branche plus attrayante auprès des jeunes p. 35

Fiscalité

L'impôt sur la fortune en Valais pp. 38-39

Redevance

Pour les entreprises, la grille tarifaire de la redevance de radio-télévision est anticonstitutionnelle p. 40

Innovation

« Prix Créateurs BCVs 2024 » p. 41

CONSTITUTION DU CANTON DU VALAIS

Et le grand gagnant est... l'État!

Après plus de quatre années de travail, la Constituante a abouti à un projet de nouvelle Constitution qui ne satisfait ni toutes les régions du canton, ni l'ensemble des partis politiques, ni les associations économiques. Et pour cause: la nouvelle mouture s'est transformée en projet intégral de société, privilégie l'État à l'individu et centralise excessivement le pouvoir. La possibilité donnée aux employés de l'administration cantonale de siéger au Grand Conseil serait particulièrement problématique pour l'économie.

Vincent Riesen

Directeur de la Chambre valaisanne de commerce et d'industrie

Un texte de 2023 déjà dépassé

Que notre Constitution de 1907 mérite de voir quelques-uns de ses articles dépoussiérés fait consensus au sein du paysage politique valaisan. C'était là un des principaux arguments en faveur d'une assemblée constituante en 2018. Malheureusement, force est de reconnaître que le texte auquel ont abouti les constituants est déjà dépassé. Un comble pour un projet censé perdurer pour les cent prochaines années.

Aux défis de ce siècle, numérisation, transition énergétique et climatique, démographie et flux de populations en tête, ce projet de nouvelle Constitution n'y répond que par un tout à l'État nuisible pour l'économie, couteux pour le contribuable et qui ne place ni l'individu face à ses responsabilités, ni l'esprit d'initiative comme solution. Pour financer cette augmentation massive de la taille de l'État et des tâches dont il devra s'acquitter – un montant d'environ cent millions de francs par année – la charge fiscale prendra l'ascenseur pour les citoyens et les entreprises, dans une période déjà compliquée où le pouvoir d'achat n'est pas au beau fixe et où les difficultés conjoncturelles pour l'économie sont légion. De plus, en intégrant des principes économiquement voire scientifiquement discutables, les constituants font fi de la réalité économique de notre canton et de ce qui a fait et continue de faire son succès: son ouverture sur la Suisse et sur le monde. Pire encore, cette nouvelle Constitution ne peut concevoir la croissance économique sans subventions (art. 159 al. 3), ne cite que l'agri-

culture (art. 162) et le tourisme (art. 163) et préfère l'autarcie aux échanges (art. 159 al. 1). Sans ignorer l'importance des deux secteurs précédemment cités et de leur empreinte sur notre quotidien contemporain, il n'y a décidément rien de moderne dans cette vision économique d'un Valais étatiste, agraire et replié sur lui-même, qui nous ramène au 19^e siècle plutôt qu'il nous propulse dans la seconde moitié du 21^e.

En cas de refus, le Valais ne subira aucune conséquence négative: notre Constitution restera en vigueur. Elle pourra continuer à évoluer avec une révision partielle à la fois dans le respect démocratique des choix des Valaisannes et des Valaisans.

Un cimetière de bonnes intentions

La Constitution cantonale doit formuler les règles du jeu entre concitoyens et entre l'individu et l'État. Elle doit garantir en premier lieu les libertés politiques, économiques et personnelles. Au vu du projet, l'assemblée constituante s'est fortement émancipée de ce principe fondamental pour aboutir à un texte où cohabitent des initiatives refusées par le peuple, des thèmes de compétence fédérale et des outils de promotion cantonale. Au contrat social fondamental s'est substitué un projet de société qui a l'apparence d'un panthéon des intérêts particuliers. Une longue liste de «droits à», purement subjectifs, compose cette nouvelle Constitution. Si certains



sont déjà concrétisés par les lois cantonales ou fédérales, d'autres sont si abstraits ou imprécis qu'ils seront difficiles à appliquer ou à en évaluer les conséquences; ce sont des promesses opaques qui existent pour être « dans l'air du temps », et faire miroiter un monde meilleur aux citoyens tout en lui faisant oublier que, tôt ou tard, elles serviront de légitime justification aux activistes concernés pour toucher de juteuses subventions.

Séparation des pouvoirs affaiblie au profit de l'administration

Parmi les gagnants de ce texte se trouve en première place l'Etat, grâce à une extension massive de ses tâches, mais également au travers de l'éligibilité étendue des fonctionnaires. Cet article met à mal le principe de séparation des pouvoirs et étend la limite d'action du gouvernement. D'un point de vue politique, dans un parlement où les voix de l'économie ont de plus en plus de mal à se faire entendre et à être représentées, cette éligibilité accrue des fonctionnaires doit sonner l'alerte. Ceux qui adoptent les lois ne doivent pas travailler à leur application; ceux qui approuvent le budget de l'Etat ne doivent pas voir leur salaire y figurer. L'administration cantonale exerce une influence suffisamment grande sans lui donner encore plus de prérogatives.

Ceux qui adoptent les lois ne doivent pas travailler à leur application.

La Constitution de la rupture cantonale?

Les constituants ont échoué à proposer un texte fédérateur entre Etat et citoyen, entre société et économie, entre plaine et montagne et entre régions linguistiques. Un Valais coupé en deux demi-cantons est loin d'être un épouvantail et n'offre aucune perspective rassurante pour l'avenir d'un canton classé parmi les plus pauvres de Suisse. En cas de refus, le Valais ne subira aucune conséquence négative: notre Constitution – maintenue à jour par les 151(!) amendements adoptés au fil du temps par le peuple ou par le Grand Conseil – restera en vigueur. Elle pourra continuer à évoluer avec une révision partielle à la fois dans le respect démocratique des choix des Valaisannes et des Valaisans. Pour toutes ces raisons, la Chambre valaisanne de commerce et d'industrie ainsi que l'Union valaisanne des arts et métiers, les deux faitières de l'économie cantonale, ont unanimement rejeté ce projet et vous invitent à en faire de même. ■

Publicité



« Je voterai NON, car ce projet divise le canton et **manque cruellement de considération pour l'économie et le monde du travail.**

De surcroît, sa mise en application **coûtera près de 100 millions de francs par an**, sans compter les décisions d'un futur parlement composé partiellement d'employés d'état qui seront juges et parties. »

Marcel Delasoie

Secrétaire général de l'Union valaisanne des arts et métiers

En bref

L'UVAM VOUS INVITE À DIRE NON AU PROJET DE CONSTITUTION, CAR IL ...

- coûtera plus de 100 millions de francs par an aux contribuables;
- permettra aux employés d'Etat de siéger au Grand Conseil;
- mettra à mal la cohésion cantonale, alors qu'il doit être rassembleur;
- figera un modèle de société alors que la Constitution actuelle a permis de créer la loi climat, la loi sur l'énergie, etc.;
- donnera trop de pouvoir à l'Etat au détriment de la liberté individuelle.

Débat sur la loi concernant

La nouvelle loi sur l'ouverture des magasins soumise à votation le 3 mars prochain a fait l'objet d'un vaste sondage auprès des commerces valaisans, aussi bien au niveau cantonal que dans les communes de Monthey, Martigny, Fully, Conthey, Sion et Sierre. Le résultat est sans appel, puisque 75 % des commerces rejettent cette nouvelle mouture.

Flavien Claivaz
Directeur UCOVA



L'extension des horaires ordinaires d'ouverture de 30 minutes du lundi au jeudi aurait une incidence importante sur les coûts, alors que le porte-monnaie des Valaisannes et Valaisans n'est pas extensible. Les consommateurs valaisans disposent déjà d'un horaire étendu le vendredi soir jusqu'à 21 h et, force est de constater, que la clientèle n'est de loin pas au rendez-vous. Ce sont au total plus de 100 heures de travail supplémentaires qui devront être financées, avec l'incertitude de ne pouvoir les rentabiliser. Ces charges viendraient ainsi se rajouter aux mille-feuilles d'augmentations que connaît le commerce de détail: prix des marchandises, commissions des cartes de débit, transports et emballages, énergie, charges salariales, etc. Cela représente déjà 5 à 8 % de plus qui ne peuvent être répercutés en totalité sur le consommateur. Le commerce de détail subit également, comme beaucoup de secteurs, une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Augmenter de 30 minutes le temps de travail ne contribuera pas à augmenter l'attractivité du secteur et mettra à mal l'organisation familiale du personnel concerné. De plus, cette loi donne la compétence aux communes de déterminer des lieux/zones touristiques. L'égalité de traitement entre des commerces inclus ou non dans des zones touristiques ne pourra être garantie; ce qui pourrait avoir un impact significatif sur la valeur foncière des bâtiments et donc des baux à loyer concernés. Par ailleurs, Fribourg expérimente déjà, depuis 2019, des horaires touristiques dans sa vieille ville et les résultats sont très décevants;

l'accessibilité aux commerces (places de parc à proximité) restant le facteur déterminant pour garantir la fréquentation et améliorer les ventes. Finalement, l'introduction de la catégorie de commerces sans personnel ouverts 7 jours sur 7 jusqu'à 22 h représente un risque pour nos magasins de village et l'activité sociale que ces derniers portent avec eux; potentiellement remplacés par des magasins automatisés mis en place par la grande distribution.

Ce sont au total plus de 100 h de travail supplémentaires qui devront être financées.

Flavien Claivaz

Que cela soit vis-à-vis de la vente en ligne dont le pic de consommation se situe entre 20 h 30 et 21 h ou le tourisme d'achat qui prend place généralement le week-end, cette extension aura pour seule conséquence de pousser les clients vers la grande distribution en mettant en difficulté les commerces indépendants. La consommation dans les stations-service ne faiblira pas, car ce sont, avant tout, les questions d'accessibilité, fondamentales pour notre secteur, qui poussent le consommateur vers ces points de vente proches des axes de transport. Cette loi ne contribue ainsi pas à solutionner les problématiques actuelles que rencontre le commerce de détail valaisan.

Tous ces arguments mis bout à bout justifient le rejet de cette loi par 75 % des commerces valaisans qui recommandent au peuple valaisan de voter NON à cette nouvelle version de la LOM, le 3 mars prochain. ■

NON À LA LOM

l'ouverture des magasins

Avons-nous le droit de limiter les commerçants dans leur activité commerciale ? Faut-il leur offrir plus de liberté ? La question se posera sérieusement au peuple valaisan ce dimanche 3 mars dans le cadre de la votation cantonale sur la nouvelle loi concernant l'ouverture des magasins.

Thomas Birbaum
Secrétaire général UDI



La nouvelle loi soumise à votation introduit plusieurs nouveautés. Elle permet aux commerçants qui le souhaitent de fermer 30 minutes plus tard la semaine. Elle interdit l'ouverture un dimanche si celui-ci tombe un 24 décembre. Elle permet à des commerçants de ne pas se voir imposer une ouverture prolongée un jour de semaine par leur bailleur, par exemple un grand centre commercial. Elle prévoit également que les communes puissent définir des lieux touristiques selon les critères du Conseil d'Etat. Ces zones bénéficient d'un horaire élargi afin de répondre aux besoins des touristes, indispensables pour faire tourner notre économie locale.

Les modes de travail évoluent. Les travailleurs veulent des horaires plus flexibles et à ce titre ont des habitudes de consommation qui changent.

Thomas Birbaum

Cette nouvelle loi ne règle que les horaires d'ouverture des magasins. Les autres dispositions légales telles que Code des obligations, Loi fédérale sur le travail ou encore Ordonnances fédérales restent applicables. Ainsi les conditions de travail ne sont pas concernées par cette loi. Elles doivent faire l'objet, comme dans tous les autres secteurs de l'économie, de négociation entre partenaires sociaux. Ces négociations sont garantes de la paix du travail dans notre pays, que le secteur économique soit soumis à une convention collective ou

non. Si les opposants estiment que c'est le rôle de la loi concernant l'ouverture des magasins de protéger les employés, il faudrait donc par équité interdire aux salariés d'autres secteurs économiques de travailler après 18 h 30.

Les modes de travail évoluent. Les travailleurs veulent des horaires plus flexibles et à ce titre ont des habitudes de consommation qui changent. Ce n'est pas le rôle de l'Etat de déterminer sur quelle plage horaire les citoyens ont le droit d'acheter ou de vendre. Cette nouvelle loi permet, dans une juste mesure, de tenir compte de cette nouvelle réalité et de faire confiance à l'esprit entrepreneurial de nos commerçants.

Face au tourisme d'achat, à la concurrence des plateformes de commerce en ligne, la nouvelle loi offre une liberté de commerce supplémentaire aux commerçants. Elle leur donne le choix de s'adapter, ou non, aux besoins de leur clientèle. Même Voltaire le disait à son époque: « Liberté de conscience et liberté de commerce, monsieur, voilà les deux pivots de l'opulence d'un État petit ou grand ». ■

NOTRE AVIS

Divisé, le Conseil de l'UVAM n'émettra pas de recommandation de vote pour la révision de cette loi, invitant chacun des membres de l'UVAM à voter en fonction de sa vision et ses intérêts .

OUI À LA LOM

INITIATIVE POUR UNE 13^e RENTE AVS

Tout le monde payera !

Si l'initiative peut paraître séduisante, elle présente un problème majeur : son coût. Car si elle est acceptée, il faudra trouver chaque année 5 milliards pour la financer. Et ce sera aux ménages et aux entreprises de passer à la caisse.

Corine Fiechter
Responsable de projets économiques

L'année 2024 a débuté notamment avec une hausse de la TVA de 0,4 %. Une hausse qui fait grincer les dents des syndicats, criant à une nouvelle atteinte au pouvoir d'achat des Suisses. Pourtant, si la 13^e rente AVS voulue par ces mêmes syndicats devait être acceptée dans les urnes le 3 mars prochain, la TVA devrait à nouveau augmenter – mais cette fois de 1 point, soit une augmentation deux fois et demie plus élevée que celle intervenue au 1^{er} janvier ! Un sacré coup pour le porte-monnaie des ménages et des entreprises, qui devraient financer cette 13^e rente. Autre alternative : augmenter les cotisations salariales à 0,8 %, soit 0,4 % à charge de l'employé et 0,4 % à charge de l'employeur. Là encore, un coup dur pour le pouvoir d'achat des ménages modestes et de la classe moyenne, mais aussi pour la compétitivité des entreprises, notamment des PME. Dans un cas comme dans l'autre, le résultat est le même : tout le monde devra passer à la caisse, les riches comme les pauvres, les privés comme les entreprises.

Car contrairement à ce qu'affirment les initiants, l'AVS n'a pas les moyens d'absorber les 5 milliards que coûterait chaque année cette 13^e rente. De fait, l'AVS plongera dans les déficits à partir de 2030 en raison de l'arrivée massive

à la retraite des baby-boomers ces prochaines années. Avec une 13^e rente, ce sera en 2026 déjà (voir graphique ci-dessous).

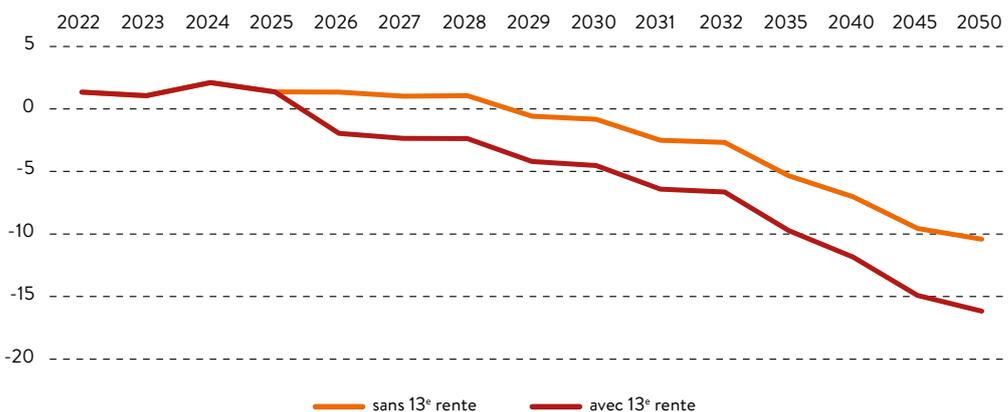
Des dépenses plus élevées que les recettes

L'initiative ne dit pas comment la 13^e rente doit être financée. Interrogés sur le sujet, les initiants avaient d'abord évoqué les « juteux bénéfices » de la BNS... qui a enregistré une perte de 132 milliards en 2022 et de 3 milliards en 2023 ! Dorénavant, ils évoquent les « juteux bénéfices » de l'AVS en parlant des excédents, qui vont très prochainement se transformer en pertes, puisque les dépenses vont augmenter bien plus fortement que les recettes, avec près de 500 000 baby-boomers qui vont passer de cotisants à rentiers.

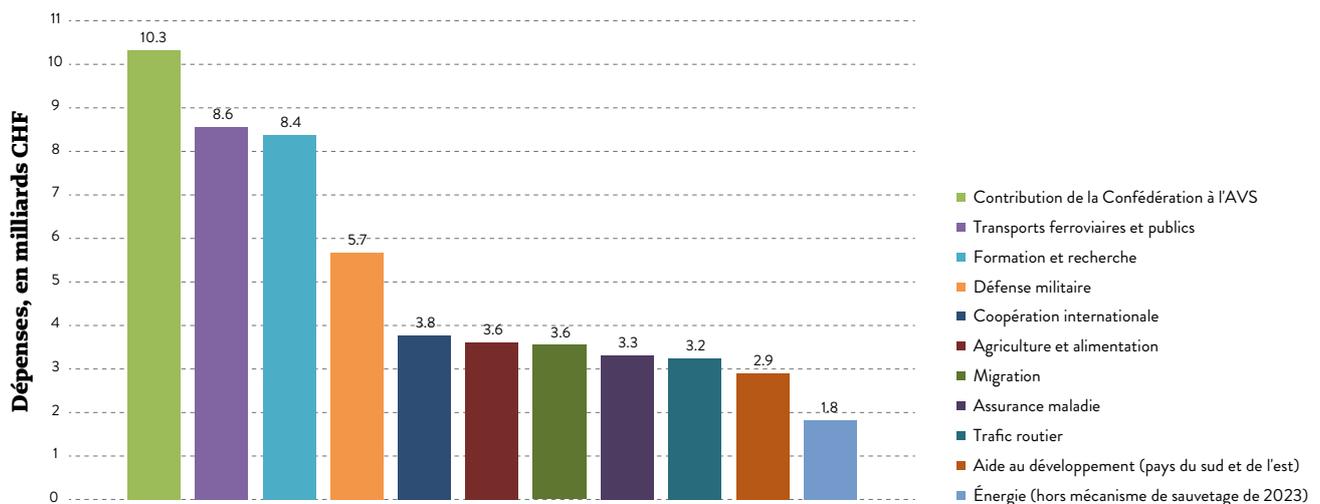
En réalité, si l'AVS est encore (très) temporairement dans les chiffres noirs, c'est uniquement grâce aux milliards supplémentaires qui ont été injectés grâce aux réformes RFFA et AVS21, financées par les travailleurs, les employeurs et les consommateurs – c'est-à-dire nous tous. Il en sera de même si l'initiative pour une 13^e rente devait être acceptée le 3 mars. Et les allégations selon lesquelles « les prévisions de la Confédération sont toujours trop pessimistes » n'y chan-



Résultat de répartition avec et sans 13^e rente AVS (en mrd de francs)



Catégories de dépenses de la Confédération en 2024



geront rien. Car un déficit reste un déficit, quoi qu'on en dise. Et les 500 000 nouveaux rentiers ne vont pas s'évaporer. La recette miracle n'est pas non plus à attendre de la Confédération, qui est tenue par la loi de financer 20,2 % des dépenses de l'AVS. À l'heure actuelle, elle lui verse déjà environ 10 milliards par an, ce qui constitue sa plus importante dépense. À titre de comparaison, le budget de l'armée est actuellement de 5,7 milliards. Si l'on voulait réaffecter ce budget pour financer la 13^e rente, il faudrait tout simplement supprimer l'armée. Une option somme toute improbable au vu de la situation géopolitique actuelle.

Plutôt que de verser une coûteuse 13^e rente à tous les retraités, il serait plus utile d'aider les aînés qui en ont besoin de manière ciblée, et éviter ainsi de piocher dans le porte-monnaie des jeunes et des ménages, qui sont eux aussi confrontés au renchérissement.

Privilégier les aides ciblées

Personne ne nie que certains retraités font face à des fins de mois difficiles. C'est la raison pour laquelle il existe des prestations complémentaires, qui ne sont pas une aide sociale, mais font partie intégrante du premier pilier. Or certains retraités, qui y auraient pourtant droit, ne les réclament pas. Plutôt que de verser une coûteuse 13^e rente à tous les retraités, il serait plus utile d'aider les aînés qui en ont besoin de manière ciblée, et éviter ainsi de piocher dans le porte-monnaie des jeunes et des ménages, qui sont eux aussi confrontés au renchérissement. ■

En bref

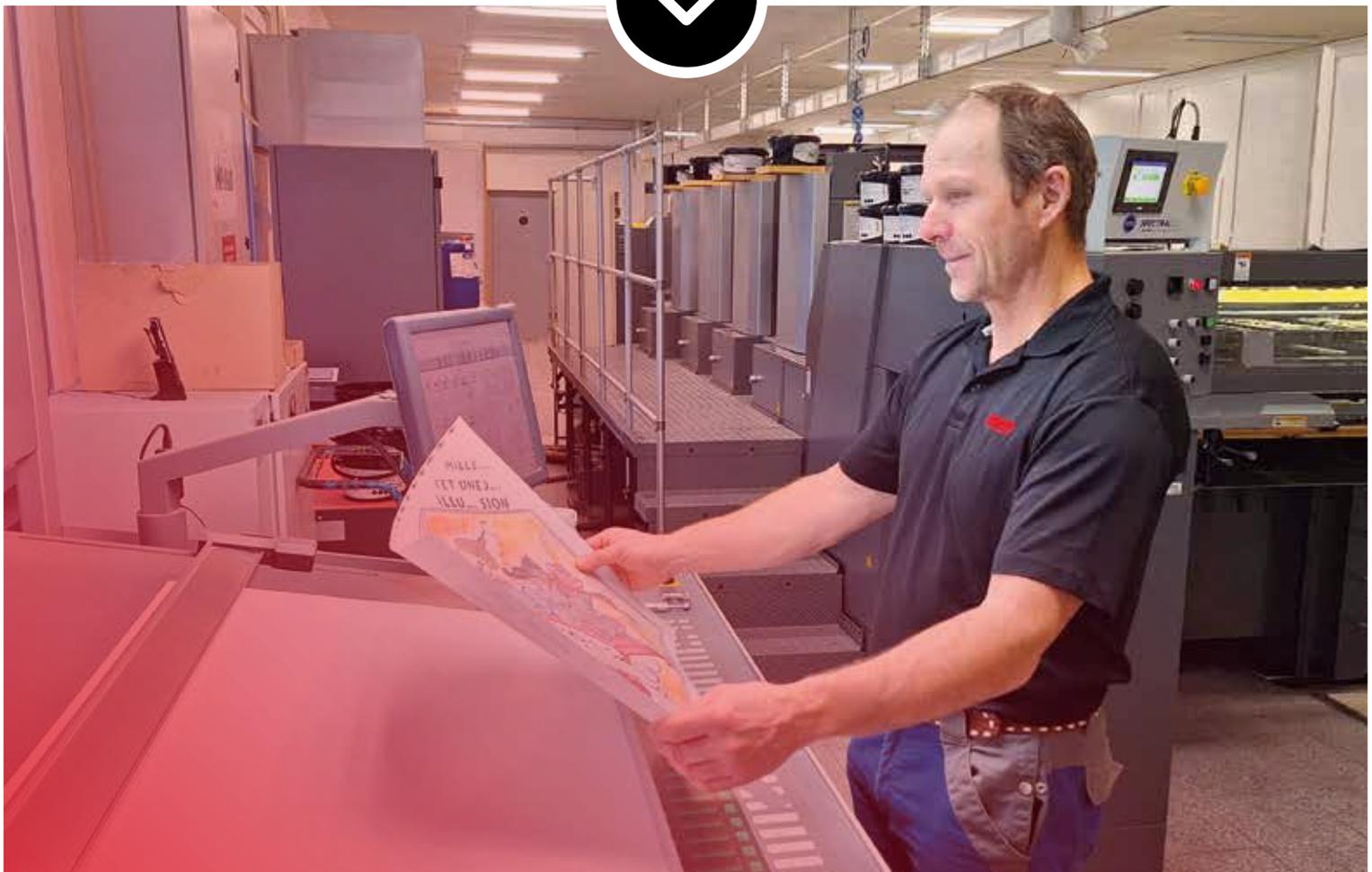
L'UVAM DIRA UN NON DÉTERMINÉ À CETTE 13^e RENTE, CAR :

- elle va encore renchérir le coût du travail et affaiblir la compétitivité de notre place économique;
- des cotisations supplémentaires vont encore grignoter le pouvoir d'achat des acteurs du monde du travail;
- nous avons cotisé pour recevoir 12 rentes. Ne demandons pas à la génération suivante de nous payer 13 rentes !
- un tiers des rentes sont versées à l'étranger à des retraités qui vivent avec un revenu supérieur au salaire moyen de leur pays d'adoption;
- La minorité de bénéficiaires de l'AVS qui sont dans la difficulté a droit aux prestations complémentaires qui vont être augmentées. De plus, les propriétaires de leur logement ne verront plus ce dernier pris en compte dans leur fortune.

Gessler

1859

Passez du virtuel à la réalité du papier



IMPRIMERIE GESSLER SA | 1950 SION
027 327 72 33 | info@gessler.ch | www.gessler.ch

INITIATIVE POPULAIRE SUR LES RENTES

« Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne »

L'initiative sur les rentes des jeunes libéraux-radicaux demande le relèvement de l'âge de la retraite des hommes et des femmes à 66 ans, l'âge de la retraite devant ensuite continuer à augmenter en fonction de l'espérance de vie.



Marcel Delasoie
Secrétaire général UVAM

Elle a été déposée à la mi-juillet 2021. Le Conseil fédéral et le Parlement recommandent de rejeter l'initiative. Le fait de coupler l'âge de la retraite à l'espérance de vie ne tient pas compte des données sociopolitiques ni de la situation sur le marché du travail.

**L'âge de la retraite serait
automatiquement relevé si l'espérance
de vie augmente.**

Le financement des rentes de l'AVS est actuellement assuré, grâce notamment à deux réformes intervenues ces cinq dernières années. Les cotisations salariales et la TVA ont été relevées et l'âge de la retraite passera à 65 ans pour les femmes. Grâce à l'association de recettes plus élevées et de dépenses plus basses, les finances de l'AVS sont stabilisées jusqu'à environ 2030. À moyen terme, l'AVS est toutefois confrontée à d'importants défis. D'une part, le nombre de personnes qui perçoivent une rente augmente plus vite que le nombre de personnes qui exercent une activité lucrative. D'autre part, l'espérance de vie est en hausse, et les rentes doivent donc être versées pendant une durée de plus en plus longue.

L'initiative

L'initiative sur les rentes souhaite garantir durablement le financement de l'AVS en relevant l'âge de la retraite. Elle demande dans un premier temps de relever progres-

sivement à 66 ans l'âge de la retraite pour les femmes et les hommes d'ici 2033. Dans un second temps, l'âge de la retraite sera couplé à l'espérance de vie moyenne: l'âge de la retraite serait automatiquement relevé si l'espérance de vie augmente - le relèvement ne correspondrait toutefois pas totalement à l'augmentation de l'espérance de vie, mais seulement à 80 % de celle-ci et aurait lieu par étape de deux mois maximum par an. L'acceptation de l'initiative aurait pour effet de décharger financièrement l'AVS: l'augmentation de l'âge de la retraite à 66 ans réduirait vraisemblablement les dépenses d'environ 2 milliards de francs. Adapter automatiquement l'âge de la retraite à l'augmentation de l'espérance de vie permettrait de décharger davantage l'AVS. ■

NOTRE AVIS

Le Conseil de l'UVAM a estimé que, même si cette initiative part d'une bonne intention pour un nécessaire équilibre des finances de notre caisse AVS, l'automatisme proposé est très rigide. L'âge de la retraite doit aussi tenir compte de l'évolution de l'économie et de l'emploi. C'est pourquoi l'UVAM ne donne pas de recommandations de vote sur cet objet.

assisteo[®]
personnel médical



**L'antidote à vos défis
de recrutement**



info@assisteo.ch
free call 0800 711 611



Plan Cerisier
café restaurant

Les Guières 15 1921 Martigny-Croix
027 722 25 29 www.plan-cerisier.ch

Raclette AOC
Fondue - Tranche au fromage
Cuisine du terroir - Buffets
Grillades - Brisolée

Grande terrasse panoramique

Fermeture mardi et mercredi
(sauf juillet, août et octobre)



VIDESA^{S/A}
Travaux d'assainissement

Sion - Martigny - Monthey

Vidange, Curage, Location WC mobiles
Service immeuble - dép. 24/24

www.videsa.ch



0800 0800 05

VIDESA SA Rte de la Drague 50 1951 Sion

LE MAN IN BLACK FAIT

NOUVELLE CONSTITUTION?



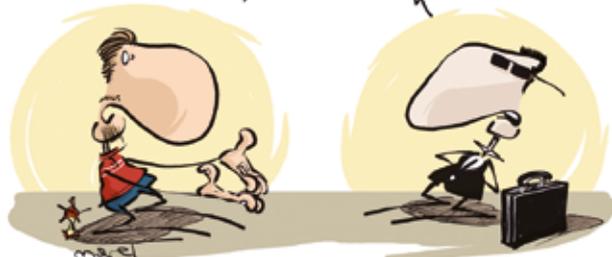
RETRAITE À 66 ANS?



évidemment!



13^e RENTE AVS?



Lonza : un booster toujours gagnant pour le Haut-Valais ?

Fondé en 1897 à Gampel, le groupe pharmaceutique Lonza s'installe à Viège en 1907. Des centaines d'années plus tard, l'impact de son développement sur l'économie régionale se mesure à l'aune d'un destin lié, et marqué par des défis constants à relever.

Yannick Barillon
Journaliste RP

«Le boom que l'on connaît actuellement nous stimule, et nous encourage toujours à agir.» A entendre le président de Viège, Niklaus Furger, la présence du géant pharmaceutique Lonza contribuerait toujours à la bonne santé et à l'essor de l'économie haut-valaisanne. Directrice du centre régional et économique du Haut-Valais, le RWO, l'urbaniste et politologue Tamar Hosennen confirme la tendance : «Depuis 2020, en particulier, l'économie de la région connaît une croissance supérieure à la moyenne. Viège n'est pas la seule à croître, les communes environnantes en profitent également.» Pourtant, obtenir des chiffres mesurant les effets directs de la Lonza sur l'ensemble de la région reste une gageure. Il s'agit bien plus de prendre en considération les effets positifs d'une constellation d'actions mises en œuvre pour répondre à une mutation profonde du paysage industriel de la région.

Plus d'un milliard pour l'extension du site de Lonza

Niklaus Furger rappelle combien l'histoire a transformé le visage de Viège, et provoqué au fil des ans une sorte de miracle économique. Dès 2007, l'ouverture de tunnel de base du Lötschberg renforce l'attractivité de la région, et le développement parallèle du groupe pharmaceutique qui devient accessible plus rapidement depuis l'Oberland bernois. Si en 2012, Lonza annonçait la suppression de 400 emplois en Valais, depuis le groupe n'a cessé d'étendre ses bâtiments en vue de devenir le plus grand site de production de biotechnologie en Europe.

En 2017, il inaugure son bioparc Ibex, et érige progressivement quatre bâtiments supplémentaires pour des investissements qui varient entre 400 et 850 millions de francs. La production temporaire du principe actif ARNm du vaccin Covid-19 pour Moderna, sur le site de Viège, a renforcé la dynamique. Niklaus Furger n'en revient encore pas : «Les discussions avec la Lonza ont commencé en 2016, on parlait d'un premier bâtiment de la taille d'un stade de football. Tout est allé très vite. En 2023, 70 % de ces bâtiments étaient déjà érigés. Il a fallu faire face à une transformation très rapide du tissu économique.»

«Le Haut-Valais compte aujourd'hui 50 000 emplois, dont un sur dix chez la Lonza»

Tamar Hosennen, Directrice RWO



Le plus grand employeur du Haut-Valais

Fort de son expansion, la Lonza attire, en effet, de nouvelles compétences dans le Haut-Valais, et contribue fortement à l'économie locale. La directrice du RWO, Tamar Hosennen précise que «Le Haut-Valais compte aujourd'hui 50 000 emplois, dont un sur dix chez la Lonza. Rien qu'à Viège, cela représente presque un emploi sur deux.»

Selon un des porte-parole du groupe interrogé : «Au cours des cinq dernières années, Lonza a doublé ses effectifs sur le site de Viège. Nous comptons 4700 collaborateurs, dont 1200 travaillent dans le domaine des services, de l'infrastructure et du soutien (RH, logis-



tique), tandis que le reste de la main-d'œuvre est attachée à la production. Cela représente une contribution annuelle de 500 millions en salaires et pensions. Par ailleurs, de nombreuses commandes sont passées à des entreprises tierces basées dans la région, en raison de nos projets de croissance et de maintenance sur notre site de Viège. Enfin, avec le BioArk, des entreprises spécialisées ont profité de la présence de Lonza puisque des contrats leur ont été attribués.» La directrice du RWO fait aussi remarquer que «Le taux de chômage dans le Haut-Valais est très bas: 0,9 % en moyenne annuelle en 2023, contre 2,3 % dans le reste du Valais.»

Des centaines de logements en construction

L'attractivité croissante de la région du Haut-Valais, par la présence de grandes entreprises, Lonza en tête, est venue naturellement accroître sa population, et le marché de l'immobilier. Viège a atteint les 8400 habitants en 2023, contre 7543 en 2016. Face à une phase de pénurie de logements, suivie d'une hausse des loyers, il a fallu agir. Les entreprises de construction ont vu leurs carnets de commandes exploser depuis plusieurs années, se réjouit Niklaus Furger. «Depuis 2017, rien que pour les bâtiments de la Lonza, nous attribuons environ 40 autorisations de construire par année. Pour le reste, la commune a anticipé la demande avec près de huit plans de quartiers homologués par le Conseil

«Le boom que l'on connaît actuellement nous stimule, et nous encourage toujours à agir.»

Niklaus Furger, Président de Viège



d'Etat. Des centaines de maisons ont été érigées entre 2013 et 2019, et quelques 350 logements sont actuellement en phase de construction à Viège, notamment dans la Litterna, avec quatre bâtiments, plus d'autres projets dans les quartiers de Viège-Ouest.» Selon Tamar Hosennen, l'effet ne se limite pas à Viège. «Dans les autres communes du Haut-Valais, de nombreuses autres constructions poussent aussi. Selon nos estimations, il s'agirait d'environ 500 logements. En 2022, les trois quarts des 63 communes du Haut-Valais ont aussi vu leur population augmenter, et la région accueille aujourd'hui des personnes de 119 nationalités.» A Viège, l'effet «Lonza», renforcé par la présence d'autres groupes importants, tel que DSM Nutritional Products AG à Lalden, a constitué un appel d'offres important pour les 700 PME de la ville. Cela représente de la création de valeur ajoutée pour l'économie locale, précise le président de Viège.



→ **Nouveaux besoins, nouvelles infrastructures**

L'anecdote fait sourire, mais en dit long. Niklaus Furger raconte : « Au petit marché de Viège, le vendredi après le travail, on entend davantage parler l'anglais qu'avant, et les artisans vendent de plus en plus de bières locales, en raison d'une nouvelle population d'origine alémanique et anglo-saxonne. C'est devenu un lieu de rencontre privilégié qui favorise l'intégration et la consommation locale. Il faut savoir qu'entre 2019 et 2023, la part de population étrangère a augmenté de 23 à 30 %.» C'est un défi constant de répondre à cette mutation, en termes de services et de mobilité, soutient le président de Viège. Concernant les nouvelles infrastruc-

«Entre 2019 et 2023, les places en garderies et pour l'accueil de jour extrascolaires sont passées d'environ 700 à près de 1200.»

Tamar Hosennen, Directrice RWO

tures, cela se traduit, par exemple, par une forte demande de places de crèches. Rien qu'à Viège, 94 places supplémentaires ont été créées en quatre ans. Tamar Hosennen confie qu'entre 2019 et 2023, « les places en garderies et pour l'accueil de jour extrascolaires sont passées d'environ 700 à près de 1200, et ces données sont une estimation pour le Haut-Valais, l'évolution étant très dynamique. »

Interrogée, la Lonza met en avant sa participation à l'économie locale : « Nous soutenons de nombreux événements sportifs et culturels dans le cadre d'activités de parrainage locales, comme le marathon de Zermatt, l'EHC Visp et la reconstruction du Lonza Biwak. » Pour mémoire, le nouveau centre sportif et la patinoire de Viège portent le nom du groupe pharmaceutique : « Lonza Arena. » Selon Niklaus Furger, un nom de baptême qui a coûté 3 millions de francs au groupe bâlois.

Repenser ensemble une nouvelle mobilité

Autre défi, non des moindres, la gestion de la mobilité. Avec le Lötschberg et la nouvelle gare de Viège, on est passé de 2,5 millions à 7 millions de passagers qui transitent chaque année par la gare de Viège, soit une moyenne de 30 000 voyageurs par jour. Le président parle de 8000 personnes qui pendulent chaque jour à Viège, depuis Berne, l'Italie, le Bas-Valais et toutes les autres communes du Haut-Valais. Les parkings ont été rapidement saturés, mais la Ville n'a pas souhaité en ériger d'autres. Une nouvelle

AVEC LA LONZA A VIÈGE, C'EST ...

- 5000 Emplois sur les sites Lonza Viège (12.2023)
- 8000 Pendulaires quotidiens (BE, VS, IT)
- 350 Logements en cours de construction
- 40 Autorisations de construire par année (moyenne)
- 80 Nationalités qui vivent et travaillent à Viège
- 94 Places de crèches en plus depuis 2019
- 0,9 Taux de chômage moyen dans le Haut-Valais en 2023

place de la gare au nord de la ville est en cours de construction, dans la zone de l'actuel parking public de la commune. L'objectif est de réduire le trafic individuel, et d'encourager la mobilité douce. « C'est une large question que nous devons résoudre ensemble avec le canton, l'agglomération, la Lonza et des acteurs comme le Matthorn Gotthard Bahn,

«Depuis 2017, rien que pour les bâtiments de la Lonza, nous attribuons environ 40 autorisations de construire par année.»

Niklaus Furger, Président de Viège

les CFF et la Poste. » Lonza a par exemple limité le stationnement de ses collaborateurs dans ses propres parkings et soutient l'achat d'abonnements pour les transports en commun. Les cadences des bus viennent d'être revues à la hausse pour fluidifier la circulation, et inciter une nouvelle mobilité. « Il faudra du temps pour changer les habitudes, mais nous sommes très confiants », estime Niklaus Furger.



LONZA LTD

12 millions pour une canalisation d'eau potable

L'eau est aussi devenue une ressource cruciale tant pour une population croissante, que pour une industrie pharmaceutique qui en consomme près d'un million de m³ par année, et annonce des besoins dans le futur trois fois supérieur, explique Niklaus Furger. Fort de ce constat, les communes ont anticipé et analysé les sources encore

« Nous comptons 4700 collaborateurs (...) Cela représente une contribution annuelle de 500 millions en salaires et pensions. »

Service de presse de la Lonza

inutilisées sur le coteau, pour créer une canalisation spéciale qui approvisionne la plaine en eau. L'investissement s'est monté à 12 millions, dont 50 % auraient été financés par la Lonza, selon le président de Viège. Le groupe pharmaceutique rappelle aussi qu'il exploite la station d'épuration régionale de Viège qui traite non seulement les eaux usées du site de la ville, mais aussi celles des communes environnantes.

Viège: un cash flow de 10 millions

Nul doute que les impôts payés par la Lonza représentent une bonne part des recettes fiscales de la commune, notamment avec l'impôt sur l'outil de production qui a finalement été maintenu pour encore quelques années au niveau communal. Aucun chiffre ne filtre, mais le Président de Viège assure que «la commune dispose d'un cash flow par habitant excellent depuis une

dizaine d'années, de l'ordre de 10 millions. La Lonza a déjà investi des milliards à Viège, et les conséquences indirectes de ces investissements sont importantes.» Un des porte-parole du groupe Lonza confie que «Les responsables du site de Viège ont des contacts étroits avec les autorités communales et cantonales pour de nombreux exemples de coopération.» De manière globale, l'innovation et l'intégration des nouveaux besoins se réfléchissent, en effet, avec les principales communes haut-valaisannes, en partenariat avec le canton et les CEO des grandes entreprises installées sur le territoire. Par exemple, comment attirer et soutenir les personnes qui s'installent et travaillent dans le Haut-Valais ou projettent de le faire? La plateforme innovante Valais4you est une réponse et un bel exemple de cette coopération, en termes de services et d'informations.

On peut encore citer le projet Mintworld initié et co-financé par la Lonza, avec le canton, et en collaboration avec la HES-SO Valais Wallis. Soit, une plateforme de découverte pour les écoliers et les étudiants dans le domaine des STEM (Science, Technologies, Ingénierie et Mathématiques), située dans les locaux de BioArk à Viège. Un centre qui vise à susciter l'intérêt pour ses nouvelles matières essentielles au soutien de la compétitivité valaisanne. Innovation, coopération transversale, synergies locales, plein emploi, boom de la construction et tourisme, force est de constater que la Lonza, et avec elle toutes les entreprises satellites qui dépendent de son développement stratégique, continuent d'impacter durablement et positivement l'économie régionale haut-valaisanne et cantonale. ■



LONZA LTD

C'est plus direct quand on est moins distant !

3 mois offerts*

PME

Telekom-Rating 2023

**Meilleur opérateur
fixe et mobile
pour les PME**

net+



* Offre soumise à conditions

Les produits business! de net+ sont distribués par :
Genedis, Sinergy, net+ Entremont et OIKEN.

0848 530 540 | business.netplus.ch



business!
net+

Offrir du spectacle aux fans

Néo-promu en Swiss League, le HCV Martigny a renforcé sa structure administrative ainsi que les infrastructures multimédias de la patinoire du Forum pour accompagner ses ambitions.

Jonathan Emonet
Rédacteur pour Sinergy

Le HCV Martigny a fait le nécessaire pour faire de son passage à l'échelon supérieur du hockey national une réussite. Engagé en Swiss League depuis la saison 2023-2024, le club a mis toutes les chances de son côté pour tenir son rang. Aux arrivées dans l'encadrement sportif s'ajoute une professionnalisation du secteur administratif, symbolisée par l'engagement de Victor Liebenguth au poste de directeur général. «Entouré d'une équipe élargie, j'ai pour mission d'optimiser l'organisation administrative, marketing et financière du club. Cela afin d'accompagner au mieux la direction sportive, qui conserve toute son indépendance.»

Plus de 450 licenciés

Aux côtés du HCV Sion, qui milite en première ligue, le HCV Martigny est la locomotive du HC Valais-Chablais. «Cette structure rassemble une vingtaine d'équipes et quelque 450 licenciés, y compris les juniors.» Le club ne cache pas son ambition de faire évoluer une formation en Swiss League – avec le HCV Martigny – et une seconde en MyHockey League – le HCV Sion vise cette saison la promotion –, tout en développant son mouvement junior à travers une pyramide de formation performante.

Des derbys à guichets fermés

Depuis le début de la saison, la patinoire du Forum a eu l'occasion de s'enflammer à plusieurs reprises. «Les derbys face à Sierre ou Viège se jouent à guichets fermés,

devant 1600 spectateurs. A chaque match, l'équipe se bat pour offrir du spectacle et rendre fiers ses supporters.»

Billetterie digitalisée et connexion fibrée

L'enceinte octodurienne a bénéficié d'une importante mise à niveau en matière de connectivité, afin d'améliorer le confort des spectateurs et de répondre aux exigences de la ligue. Outre le système de billetterie qui a été entièrement digitalisé, des relais Wi-Fi ont été installés pour faciliter les opérations aux buvettes de la patinoire.

L'enceinte octodurienne a bénéficié d'une importante mise à niveau en matière de connectivité, afin d'améliorer le confort des spectateurs et de répondre aux exigences de la ligue.

Une solide connexion fibrée garantit également le débit nécessaire à la régie dédiée aux retransmissions TV. Et dans les vestiaires, c'est encore une autre connexion qui permet la tenue des séances vidéos d'avant-match. «Tous ces changements apportent un véritable plus à l'expérience des fans et de l'équipe. Ils ont été mis en place grâce à l'extrême réactivité de notre partenaire Sinergy, qui assure encore la connexion téléphonique et internet de nos bureaux administratifs à l'aide des solutions Business PME et SOHO de net+.» Des améliorations qui vont poursuivre la saison prochaine, avec l'installation d'un réseau dédié à la presse. ■



0848 530 540 | business.netplus.ch

Le directeur général du HCV Martigny, Victor Liebenguth, a pu compter sur Sinergy et net+ pour améliorer la connectivité de la patinoire du Forum. © Thomas Masotti



UN APPRENTI, UNE PROFESSION

« Je suis passionné par le cycle de l'eau »

A 19 ans, Kilian Saillen poursuit sa troisième année d'apprentissage d'installateur sanitaire, chez Lehner SA à Sierre. Apprendre ce métier n'était pourtant pas une évidence en sortant du cycle. Il explore d'abord d'autres voies, avant de se passionner pour l'eau et le travail sur les chantiers.

Yannick Barillon
Journaliste RP

En première année, Kilian n'a pas connu le mythe du balai ! Lorsqu'il commence son apprentissage chez Lehner SA, à Sierre, on lui enseigne rapidement les techniques de base à l'ancienne, comme savoir scier des matériaux à la main. « Je n'étais pas très autonome au début, mais j'observais beaucoup les autres, car c'est un métier visuel même s'il y a aussi du calcul. Je regardais faire, et je posais plein de questions. On m'a emmené sur des chantiers où il y avait d'importantes rénovations. C'était l'idéal pour apprendre, et comprendre toutes les subtilités qu'allait m'offrir ce métier. »

Pourtant, en dernière année du cycle, le jeune homme n'a pas ce choix en tête. Après un cours d'orientation à l'école, il se lance dans un apprentissage de géomaticien, pendant une année. « Cela ne m'a pas plu du tout, il y avait trop d'informatique. J'avais besoin de bouger davantage, d'être plus sur le terrain que derrière un bureau. J'ai arrêté, et j'ai choisi de faire des stages de deux semaines dans trois domaines différents, pour explorer de nouveaux horizons. » Il ne se retrouve pas dans le stage d'électricien ni dans celui de poseur de sol. Le premier ne lui plaît simplement pas, et dans le second il entrevoit un manque de diversité dans les tâches.

« Ce qui me fascine c'est de voir le résultat final, notre travail est indispensable au confort de vie des gens. »

Kilian Saillen, apprenti installateur sanitaire

Le stage d'installateur sanitaire sera le bon

Ainsi, le troisième stage chez Lehner SA convainc Kilian : « Ça a été un coup de cœur, je pouvais travailler en intérieur comme en extérieur, être en contact avec du chaud et du froid. J'étais confronté à des installations comme le gaz et l'eau, dans des constructions différentes en bois ou en béton. » Cerise sur le gâteau : la motivation de Kilian incite le patron à lui offrir une place d'apprentissage tout de suite.

Après trois ans, le jeune homme a déjà acquis de nombreuses compétences, et beaucoup plus d'autonomie. « Maintenant, on me fait confiance pour gérer la liste des pièces nécessaires, pour démonter des installations de captation d'eau qui ne fonctionnent pas, et pour en poser de nouvelles. Dans les travaux de rénovation, on apprend



beaucoup. Il faut comprendre l'ancien pour réparer, anticiper et trouver une solution pour optimiser les installations existantes.

Aujourd'hui, on me confie des tâches que je gère de A à Z. C'est très motivant, car je fais gagner du temps à l'équipe.» Kilian se souvient d'un chantier qui l'a passionné au cours de ces deux premières années d'apprentissage à Sierre. La construction étape par étape d'un immeuble pour des logements privés. «Au début, j'ai posé

« Il faut dessiner les plans, calculer, découper des pièces et les préparer, souder, ajuster les éléments, c'est tout cela qui me plaît de mon métier. »

des dalles sur fer avant le bétonnage, puis des appareils dans les gaines techniques murales. J'ai travaillé sur différentes douches, robinetteries, châssis, WC et posé des lavabos ou des porte-serviettes, selon les demandes des clients. Ce qui me fascine, c'est de voir le résultat final. Notre travail est indispensable au confort de vie des gens. Le travail en équipe est aussi enrichissant, l'ambiance chez Lehner SA est très bonne, et cet esprit de famille me donne aussi beaucoup de satisfaction dans mon activité.

Comblé par un métier d'avenir varié

Kilian est minutieux. Il apprécie le travail bien fait, que tout soit propre et harmonieux, car tout se voit dans une salle de bain. Avant cela, il aime toute la réflexion sur les écoulements, les calculs nécessaires pour adapter l'installation à l'espace disponible. Le travail technique évolue constamment pour obtenir le résultat escompté. « Il faut dessiner les plans, calculer, découper des pièces et les préparer, souder, ajuster les éléments, c'est tout cela qui me plaît de mon métier. L'eau est un élément vital pour tout le monde. Son cycle me passionne. Il faut aimer l'eau pour devenir installateur sanitaire, car on est tous les jours en contact avec. On agit avec nos mains tout en réfléchissant à des solutions pour chaque étape des travaux commandés, que ce soit dans une maison privée ou un bâtiment public. Un hôpital consomme par exemple des mètres cubes d'eau très importants, et impose d'intervenir de nuit pour ne pas perturber le fonctionnement de jour. » Kilian est lucide et confiant sur l'avenir de son métier: « On aura toujours besoin d'eau, de rénover et d'entretenir des installations existantes. » ■



Installateur sanitaire POURQUOI J'AIME MON MÉTIER ?

- > Je travaille en intérieur et en extérieur.
- > Je suis en mouvement sur les chantiers.
- > Je réalise des travaux manuels minutieux.
- > La diversité des tâches est importante.
- > L'eau est un élément vital passionnant.
- > Le travail d'équipe est enrichissant.
- > Le résultat final est une satisfaction.

Kilian Saillen, apprenti de 3^e année



CUISINE NON STOP!

RESTAURANT VATEL
VOTRE PAUSE GOURMANDE
À TOUTE HEURE

RÉSERVATIONS: **027 720 13 13**

HOTELVATEL.CH - RUE MARCONI 19, 1920 MARTIGNY

VÊTEMENT

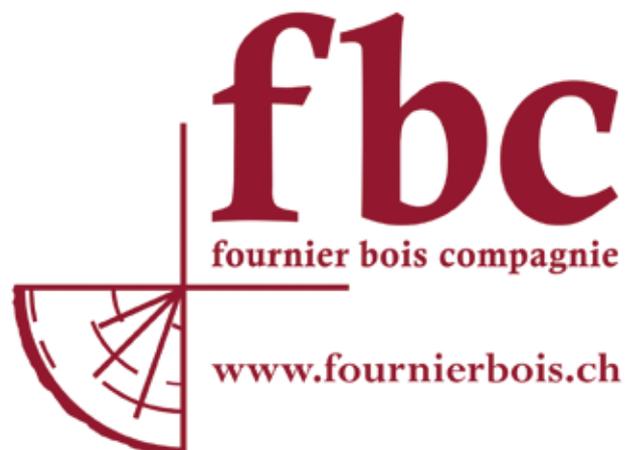


SUR - MESURE



Monsieur

VÊTEMENT MONSIEUR SA, PLACE CENTRALE 3, 1920 MARTIGNY
CONSEIL PERSONNALISÉ
COSTUME ET SPORTSWEAR SUR-MESURE DEPUIS 1955



Le facteur émotionnel doit être traité avec attention

La transmission d'entreprise est une démarche complexe. Dans ce processus sont abordées des questions financières, fiscales, juridiques, successorales, contractuelles. Plus rarement, les aspects émotionnels. Pourtant, ils sont importants.



Guillaume Stalder

Sous-directeur et conseiller clientèle des grandes entreprises du Valais central à la BCVS

94 000 entreprises en Suisse et 4500 en Valais. Dans les cinq prochaines années, ces sociétés seront confrontées à des questions de relève et de transmission. Dans notre canton, cela signifie qu'une PME sur six pourra être cédée à une nouvelle génération de propriétaires.

Ces constats posés, il demeure une réalité à laquelle les patrons sont confrontés: la succession d'entreprise est un parcours semé d'embûches. Et réussir une telle transition requiert le suivi de quelques règles générales importantes, selon Guillaume Stalder, sous-directeur et conseiller clientèle des grandes entreprises du Valais central à la Banque Cantonale du Valais (BCVS). «La première est l'anticipation. Ensuite, il est nécessaire d'être conseillé par les bonnes personnes en matière financière, fiscale et juridique. Enfin, le cédant doit accepter de consacrer du temps pour optimiser cette étape cruciale.»

Deux objectifs, souvent opposés, se dressent face au propriétaire: pérenniser son entreprise tout en maximisant son prix de vente. Fatalement, des compromis doivent être faits. Celui qui privilégie la pérennité se tourne vers la famille ou un dirigeant de la société, assurant une continuité. Celui qui privilégie l'optimisation de la valeur de vente négocie généralement avec un grand groupe ou une entreprise concurrente. S'en suivent souvent: économies d'échelle, changement de nom, délocalisation. «Dans la majorité des cas, le choix de la pérennité est favorisé, explique Guillaume Stalder. Mais le cédant devra faire des concessions. Des aspects psychologiques et émotionnels entrent en ligne de compte.»

Cet élément émotionnel est souvent négligé par les différents acteurs impliqués dans le processus. Pour le cédant, réfléchir et avoir la peur de transmettre son entreprise sont des réactions normales. L'important est de s'en rendre compte. Les émotions sont vectrices de réussite, mais aussi d'échec. «La BCVS accompagne chaque année de nombreuses entreprises. Elle dispose d'une expérience que peu d'acteurs ont en Valais. Elle permet de guider notre clientèle et d'éviter les écueils», assure le spécialiste. Comment y parvenir: le dialogue!

«Le processus de transmission est hautement émotionnel. Il est important de s'entourer.»

L'entrepreneur doit dialoguer avec lui-même, anticipant les émotions qui surviendront dans l'avancement de sa réflexion. Dialoguer avec les interlocuteurs potentiels pour comprendre leurs aspirations et prévenir les frustrations et les non-dits. Dialoguer avec l'ensemble de sa famille dans le cas d'une transmission interne pour que personne ne soit prétérité et que les objectifs soient partagés par tous. «À nouveau, dans les différentes phases, il est important de s'entourer. La question du prix de vente est aussi émotionnelle. Il peut y avoir un écart entre la valeur estimée de l'entreprise par son patron et celle qu'il peut en retirer sur le marché», prévient Guillaume Stalder. ■

CYCLE D'ATELIERS

La BCVS et la FER Valais proposent un cycle de quatre ateliers sur la transmission d'entreprise en mars (12 et 26) et avril (9 et 23) à Sion. Informations au 027 323 11 85 ou info@fer-vs.ch

La protection des données : PME, par où commencer ?

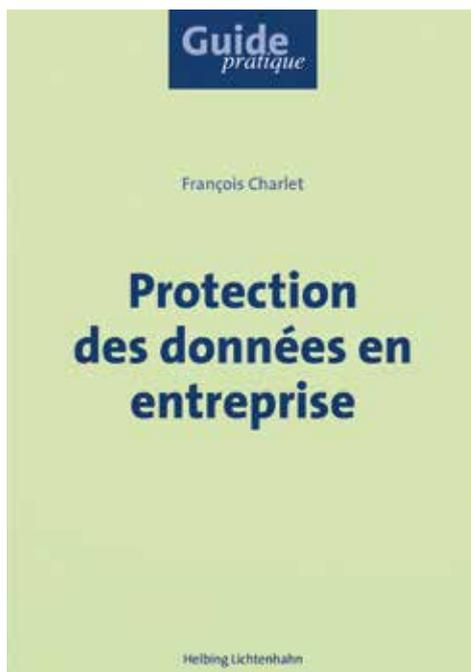
La nouvelle loi fédérale révisée sur la protection des données est entrée en vigueur en septembre 2023. Suis-je concerné et comment m'y conformer ? Les conseils de François Charlet, président de l'Association suisse des délégués à la protection de données (ASDPO).

Yannick Barillon

Juriste et journaliste RP

François Charlet, vous venez de publier un pavé sur la protection des données en entreprise, votre premier conseil aux PME ?

Cette loi protège avant tout les personnes physiques qui font l'objet de traitement de données. Le plus important, c'est d'être sensibilisé aux informations que je détiens sur une personne, et aux risques inhérents à leur utilisation. Il est illusoire de vouloir se conformer à cette loi en quelques semaines, tant elle est complexe. Ce processus se concrétise avant tout par étapes.



François Charlet, «La protection des données en entreprise», Helbing Lichtenhan, guide pratique, 2023.

Comment savoir si mon entreprise est concernée par la LPD ?

Il y a eu peu de chance de ne pas être concerné. Il s'agit bien plutôt de savoir quelle est l'étendue de vos obligations, selon le régime juridique auquel votre PME est soumise, soit en fonction de ses activités : droit suisse (LPD), et/ou européen (RGPD). Encore une fois, l'essentiel est de prendre conscience que les données sont un actif de votre entreprise. En prendre soin est un avantage qui permet souvent d'améliorer ses services, ses processus internes et la confiance de ses clients et collaborateurs.

Quelle est, selon vous, la première démarche à entreprendre ?

Quelle que soit la taille de l'entreprise, il appartient à la direction de poser une intention de départ que j'appellerai une introspection. Dresser un état des lieux des données et des traitements (c'est-à-dire pourquoi et comment on utilise les données) est la première étape. Une responsable RH, un chef de projet ou une assistante de direction vont contribuer à cet exercice comme bon nombre d'autres fonctions dans l'entreprise. Certificats de travail, fiches de salaires, ordonnances médicales, adresse des fournisseurs. Quels sont les différents types de données ? Comment et par qui sont-elles utilisées ? A qui et comment sont-elles transmises ? Cet inventaire permettra d'identifier les risques et de prendre des mesures adéquates, tant techniques que juridiques par exemple.

Une PME peut-elle faire ce travail toute seule, sans une aide extérieure ?

Les offres de formation ou de conseils payants en matière de protection des données sont légion. Elles peuvent être utiles, mais restent souvent inadaptées aux besoins et aux moyens d'une petite entreprise dont la situation est géné-



© SYLVAIN MUGGLI

ralement unique. Le site du PFPDT est gratuit et ses ressources sont déjà une aide précieuse pour se conformer à la loi. Je préconise aussi de déléguer à des personnes de choix la responsabilité d'un suivi annuel, en termes de gestion, et de sécurité des données. Un bon informaticien, un professionnel de la protection des données reconnu, voire un juriste pour des cas plus complexes.

Si la loi prévoit des sanctions, elle est surtout prescriptive.

François Charlet, président ASDPO

Une fois mes données cartographiées, classées, analysées, que dois-je faire ?

Passez à l'action ! L'important, c'est de se fixer des étapes, des priorités et de coordonner cela efficacement dans le temps. Chaque PME a des ressources et des besoins différents. La déclaration de protection des données reste obligatoire. Un document basique suffit, il devrait être visible sur son site internet, ou être annexé aux contrats. Ne pas oublier d'informer les sous-traitants qui ont accès à vos données. La question de la sécurité peut être abordée, comme une autre étape à concrétiser. Chaque pas dépendra des risques que vous avez analysés et qui demandent une action ciblée. L'important c'est de s'in-

former, de rendre ses actions visibles, à l'interne et à l'extérieur, et de valoriser ses progrès !

Comment réduire les risques en lien avec le traitement de mes données ?

Un bon état des lieux, une personne responsable du suivi et de la sécurité des données limitent les risques. Bien connaître ses processus, mettre en commun ses expériences, se limiter à traiter le moins de données possible, se remettre constamment en question en lien avec les traitements de données actuels et futurs, limite les problèmes. Il serait bon de se questionner au moins une fois par année sur vos responsabilités en matière de protection des données, car tout évolue très vite.

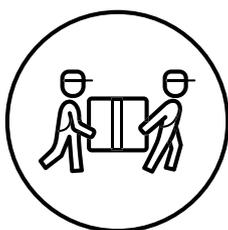
Puis-je m'exposer à une sanction pour non-conformité à la LPD ?

Si la loi prévoit des sanctions, elle est surtout prescriptive. Concrètement, si l'autorité de surveillance de la protection des données (PFPDT) a connaissance d'irrégularités, il encouragera d'abord les auteurs à les régulariser par des mesures spécifiques. A ma connaissance, le risque d'être amendé pénalement est bas. Je n'ai pas connaissance de jugements dans ce sens en Suisse pour le moment. C'est une possibilité, mais les probabilités sont faibles. ■

<https://protectiondesdonnees.guide> - www.edoeb.admin.ch



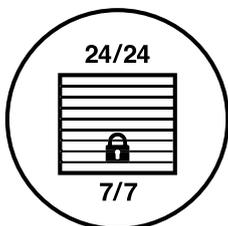
MAURICE
TORNAY
DEMENAGEMENTS



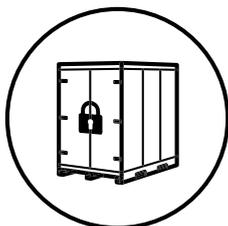
DÉMÉNAGEMENT



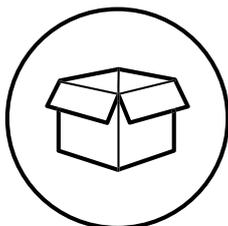
LOCATION



SELF-STOCKAGE



GARDE-MEUBLES



BOUTIQUE

MAURICE TORNAY SA

Le déménageur labellisé qui garantit votre tranquillité

Tout le monde voit, en bordure d'autoroute A9 à Saint-Maurice, l'entreprise de déménagement Maurice Tornay, reconnaissable à son logo vert et noir. Avec ses 8000 m² consacrés au stockage en Valais et son palmarès de labels suisses de qualité, l'entreprise cinquantenaire inspire confiance et on comprend pourquoi.

Tribune économique

Xavier Tornay, quels sont les critères pour choisir un déménageur sérieux qui fera attention à mes meubles ?

Chez Maurice Tornay SA, nous sommes membres de la SMA (Swiss Movers Association), ce qui signifie que nous formons régulièrement le personnel impliqué dans votre déménagement. Les responsables des monte-meubles, des chariots élévateurs et autres machines, ainsi que les porteurs, sont qualifiés. Ils savent porter sans abîmer, mais aussi emballer avec délicatesse et assurent le démontage et remontage soigneux de vos meubles.

Et pour les objets fragiles, comme les services en cristal ou les œuvres d'art ?

Nous fournissons le papier, les cartons et si nécessaire, des valises en mousse pour protéger la vaisselle. Pour préserver les sculptures et tableaux de grande valeur, nous utilisons des caissons en bois. Nous déplaçons les vêtements dans des cartons-penderies. Ce sont des conditionnements également disponibles à l'achat dans notre entrepôt de Saint-Maurice.

Comment se passe la réservation d'un garde-meuble si mes travaux durent plus que prévu ?

Vous n'avez pas de durée préalable à annoncer. Notre service de garde-meubles peut être de quelques semaines à plusieurs années, comme dans le cas d'une mutation professionnelle par exemple. Notre service, très flexible, reste sans engagement de durée, et résiliable en tout temps. De plus, nous ne



facturons qu'au prorata des jours occupés, et non au mois. Si vos affaires restent trois mois et quatre jours, vous devrez seulement les trois mois et quatre jours du mois entamé, ce que nos utilisateurs apprécient, car c'est très rare. De plus, grâce à nos 8000 m² de locaux, nous garantissons de la disponibilité.

Proposez-vous un service de débarras pour les vieilles maisons encombrées ?

Etant donné que les centres communaux de déchetterie n'acceptent qu'un meuble ou deux, mais pas davantage, nous assurons le débarras complet d'objets encombrants (électroménager, matelas, armoires, canapé, etc.), car nous avons notre propre centre de revalorisation des déchets. Cela nous est régulièrement demandé pour les résidences secondaires, avant travaux de rénovation, par exemple.

Quels sont les éléments à prendre en compte pour déménager des bureaux ?

L'organisation et la coordination sont les maîtres-mots. Maurice Tornay SA a déménagé de nombreux bureaux et écoles. Notre rapport qualité-prix est excellent. Nous donnons des directives précises aux managers pour bien planifier le déménagement avec les collaborateurs, sans nous y prendre à la dernière minute, car tout va être numéroté et ordonné, sur plan, afin de replacer rapidement les affaires au bon endroit dans les nouveaux locaux.

Maurice Tornay SA compte 600 boxes individuels, de 1 à 42 m³, répartis à Sion et à Saint-Maurice. Comment fonctionne le self-stockage ?

C'est une solution idéale, au cœur du Valais, pour un stockage d'archives ou pour les techniciens d'entreprise hors canton qui déposent des pièces détachées. Des familles laissent leurs skis, pneus de voiture ou vélos électriques à l'abri de l'humidité et sous surveillance vidéo. Chaque espace loué reste accessible 7/7 et 24 h/24 h. L'utilisateur choisit un code digital transmissible, sans besoin de clé. Maurice Tornay SA a reçu la certification qualité FEDESSA (EU) et 3SA (CH) de self-stockage. ■



La prochaine assemblée générale
de la tec-bat est prévue pour
le vendredi 8 mars 2024,
dans la région de Sierre.

www.tec-bat.ch

tec  bat



Un nouveau style pour votre salle de bains

Sanitas Troesch SA | Rue du Manège 1 | 3960 Sierre
Tél. +41 27 452 35 80 | sanitastroesch.ch

Sanitas Troesch SA | Zone Industrielle de l'Épine 1 | 1868 Collombey
Tél. +41 24 473 21 21 | sanitastroesch.ch

Salle de bains. Cuisine. Vie.



Le Chef de l'Armée rencontre les acteurs valaisans de l'économie

Vendredi 8 mars 2024
de 11 h 00 à 14 h 00



**ARMÉE
SUISSE**



**Swiss Digital Center
Technopôle 10 - 3960 Sierre**

**Événement réservé aux partenaires affiliés
ainsi qu'à leurs membres.**

Places limitées

Inscription gratuite et rapide online:



Intervenants:

Commandant de corps Thomas Süssli
Chef de l'Armée

Divisionnaire Mathias Tüscher
Commandant de la division territoriale 1

Monsieur Christophe Darbellay
Président du Conseil d'État valaisan,
Chef du Département de l'économie
et de la formation

Echangez et réseautez après la partie officielle.
Apéritif dinatoire de 12 h 30 à 14 h 00.

**U\AM
WGV**

UNION VALAISANNE DES ARTS ET MÉTIERS
WALLISER GEWERBEVERBAND

AVMB

Valaisiarde, la nouvelle épice des maîtres bouchers valaisans

L'AVMB commercialise un nouveau mélange d'épice imaginé par les apprentis et vendu au profit de la formation professionnelle.

Flavien Claivaz

Secrétaire patronal AVMB

L'Association valaisanne des maîtres bouchers a été fondée en 1903 et regroupe les boucheries indépendantes du canton du Valais. Défenseur des intérêts des métiers carnés, le groupement agit activement sur les thématiques du secteur en assurant les liens avec l'administration, les milieux politiques et les médias. La promotion de la relève représente une activité importante et fondamentale pour l'association ainsi que pour l'avenir de notre métier. En assurant la formation des apprentis valaisans et en agissant activement dans la promotion du métier, l'AVMB a pour objectif de présenter le métier et les différentes formations aux jeunes valaisannes et valaisans afin d'assurer une relève indispensable à la poursuite de nos activités sur le long terme.

Démarche

Afin d'apporter plus de visibilité à la formation professionnelle au sein de notre profession, les membres de l'AVMB ont approuvé, à l'unanimité, lors de la 120^e Assemblée générale de l'Association, la création d'un mélange d'épices créé par les apprentis bouchers et vendu au profit de la formation initiale. Travaillées dès septembre 2023 par les apprentis bouchers de 3^e année à l'EPCAs, cinq recettes ont été élaborées. C'est le 9 novembre qu'un jury, composé de personnalités et de représentants du métier, a auréolé la recette qui est proposée au public valaisan.

Recette

Produite en collaboration étroite avec Rostal - Herbes Grand-Saint-Bernard, ce mélange contient le Bouquet Grand St-Bernard (composé d'herbes valaisannes bio), du poivre, du paprika et une faible teneur de sel encapsulé. Le sel, encapsulé dans de l'huile de tournesol, permet de préserver le caractère juteux de la viande lors de la cuisson alors que le poivre et le paprika viennent relever les arômes de thym, basilic, sarriette, romarin, livèche, sauge, estragon et marjolaine du bouquet d'herbes du St-





Les apprentis bouchers de 3^e année de l'EPCAs qui ont élaborés les cinq recettes.



Travaillées dès septembre 2023 par les apprentis bouchers de 3^e année à l'EPCAs, cinq recettes ont été élaborées.

Bernard. Ce mélange est destiné à assaisonner aussi bien la viande rouge grillée que marinée.

Production et distribution

Produite par Rostal et mise en saupoudroir par leurs ateliers intégrés FOVAHM qui emploient 15 personnes en situation de handicap, cette épice est distribuée par l'entreprise sierroise Megoval et vendue exclusivement dans les 70 boucheries membres de l'Association valaisanne des maîtres bouchers. Disponible dans les étalages, elle permettra à tout un chacun d'apporter des saveurs et du caractère à ses plats tout en soutenant la formation professionnelle des apprentis bouchers valaisans! ■

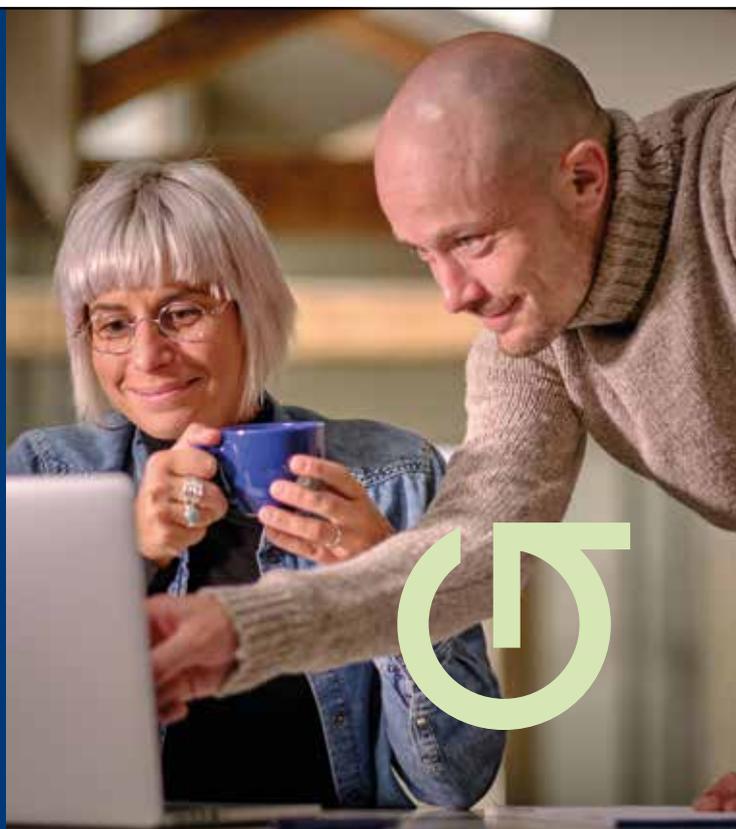
LA VALAISARDE

- L'Association valaisanne des maîtres bouchers a créé, en partenariat avec Rostal - Herbes Grand-Saint-Bernard, un nouveau mélange d'épices baptisé « Valaisiarde ».
- La recette a été élaborée par les apprentis de 3^e année et leurs formateurs. 5 recettes ont été pensées par les apprentis et le choix final a été validé par leurs pairs.
- Commercialisée depuis le 15 décembre dernier, cette épice est vendue exclusivement dans les 70 boucheries membres de l'AVMB, au profit de la formation professionnelle et de la promotion du métier.

Contracting
thermique

Genedis

Libérez-vous
des énergies
fossiles
↳ sans investir



Découvrir le contracting ↳

www.genedis.ch/contractingthermique
+41 27 763 14 11



BORNET



HÔTEL-RESTO : JOIN THE FAMILY

Un manga pour rendre la branche plus attrayante auprès des jeunes

Les métiers de l'hôtellerie-restauration renouvellent leur image auprès de la jeunesse, grâce à la publication d'un manga. Cette bande dessinée originale, entièrement créée par de jeunes artistes valaisans, devrait booster l'attrait pour la branche.

Steve Delasoie

Directeur de GastroValais

Président de Hôtel & Gastro Valais Formation

« Chaque année, nous allons à la rencontre des apprentis et leur demandons pourquoi ils ont choisi notre branche. Foodwars, un manga sur la cuisine, a été mentionné à plusieurs reprises. Cette BD japonaise avait visiblement réussi là où la promotion officielle peinait à convaincre », explique Steve Delasoie, directeur de GastroValais et président de Hôtel & Gastro Formation Valais. C'est ainsi qu'est née l'idée de créer un nouveau support de communication pour présenter les métiers de l'hôtellerie-restauration aux jeunes des cycles d'orientation : un manga pour se rapprocher de la nouvelle génération et actualiser l'image de la branche.

Trois histoires créées par des étudiantes de l'EPAC

Le projet a été lancé en 2022, en collaboration avec l'École professionnelle des arts contemporains (EPAC) de Saxon. Après une analyse des valeurs et messages à transmettre, un concours a permis de sélectionner les œuvres de trois étudiantes. Naomi Freymond, Lea Dage et Teodora Anicic ont donné vie à trois histoires liées à la restauration, à la cuisine et à l'hôtellerie. Dans chacune d'elles, le personnage principal est un jeune en recherche d'une activité professionnelle proche de ses qualités et



aspirations. Travailler en équipe, être à l'écoute des gens, voyager, parler d'autres langues, faire des rencontres, se sentir utile, etc. Pour toutes ces raisons et bien d'autres, au fil des rencontres et des expériences, les héros du manga finissent par trouver leur bonheur dans le secteur de l'hôtellerie-restauration.

Dans chacune d'elles, le personnage principal est un jeune en recherche d'une activité professionnelle proche de ses qualités et aspirations.

Un nouvel outil pour promouvoir la relève

Volontairement conçues sans textes, ces illustrations sont immédiatement compréhensibles dans toutes les langues. « De plus, elles laissent la place aux interprétations et commentaires des jeunes qui les lisent, ce qui permet d'ouvrir le dialogue autour de nos métiers, lors des présentations en classe notamment », relève Beat Eggel, directeur de l'Association hôtelière du Valais. Conçu pour des jeunes et par des jeunes, le manga « Hôtel-Resto: join the family » sera disponible dès le mois de février dans les formats papier et webtoon. Il sera notamment distribué dans les cycles d'orientation, à l'occasion de la Journée métiers et du Salon des métiers. ■

Hôtel & Gastro Formation Valais est une association qui regroupe GastroValais, l'Association hôtelière du Valais et le syndicat Gastro Union. Sa mission est de promouvoir la relève professionnelle et d'organiser les cours interentreprises.



PROVINS

DEPUIS 1930



pour vos événements

Provins se positionne comme un partenaire privilégié pour l'organisation de vos événements d'entreprise, séances de team building ou séminaires à Sion.



SALLE TOURBILLON

- > Jusqu'à 120 personnes
- > Idéale pour les séances d'entreprise suivies d'un apéritif

SALON ELECTUS

- > Jusqu'à 20 personnes
- > Idéale pour des séances ou des apéritifs en petit comité



CASTEL D'UVRIER

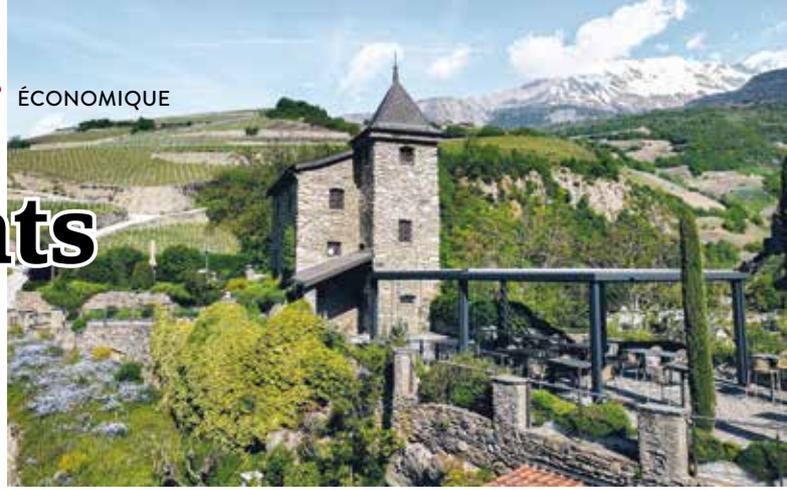
- > Jusqu'à 30 personnes
- > 4 salles différentes et
1 terrasse panoramique
- > Idéal pour un séminaire d'entreprise suivi d'un repas et d'une dégustation



+ d'infos sur
[PROVINS.CH/RECEPTIONS](https://provins.ch/receptions)



Vos événements sur mesure chez Provins



La cave sédunoise se positionne comme un partenaire privilégié pour l'organisation d'événements clients, séances de team building, sorties d'entreprise et séminaires.

Provins

Nos deux salles de réception idéalement situées à proximité de la gare de Sion, facilitant l'accès pour vos invités, sont dédiées à l'organisation de séminaires, de réunions d'affaires, de dégustations, de banquets, de cocktails dinatoires ou tout autre événement spécial. Des réunions intimes aux grandes conférences, nous avons la flexibilité nécessaire pour accueillir des groupes allant de 5 à 100 personnes. Un équipement moderne vous permet d'animer vos séances et profitez de nos services complets pour simplifier l'organisation de votre événement chez Provins.

Le Castel d'Uvrier est un lieu d'exception unique au cœur du vignoble valaisan dédié à l'organisation de banquets, ... séminaires ou séances de groupe.

Le Castel d'Uvrier est un lieu d'exception unique au cœur du vignoble valaisan dédié à l'organisation de banquets, mariages, cocktails dinatoires, réunions privées, séminaires ou séances de groupe. Ce lieu privatisable a une capacité de maximum 25 personnes, agencé avec 4 différentes salles, toutes modulables selon vos besoins. Notre salle principale, accueillant jusqu'à 12 personnes, est équipée d'un écran plat et d'une connexion wifi, idéale pour une séance de travail. Notre terrasse, dotée d'une grande pergola, est une invitation à la convivialité et à la dégustation avec une vue imprenable sur la plaine du Rhône. De plus, nous travaillons avec des traiteurs reconnus de la région afin de vous proposer un large éventail gastronomique pour des accords mets & vins uniques.

Un peu d'histoire

Au XVI^e siècle. Egide Jossen Bandmatter, alors châtelain de Saint-Léonard, possède une maison de campagne sur la rive gauche de la Lienne. Selon la légende, par un beau matin d'automne, il se dit que, après tout, disposer d'un petit pied à terre sur la rive droite devait être également fort sympathique. Aussitôt imaginée et construite, la maison Tournelette se distingue d'emblée par son élégante tourelle. Le roi du sel Gaspard Jodoc Stockalper, acquière la demeure au XVII^e siècle sur laquelle il appose sa devise « nil solidum, nisi solum », il n'y a rien de durable en dehors de la terre.

La maison Tournelette restera dans la famille jusqu'en 1966. Cette année-là, Le Confédéré nous apprend que, les héritiers de Georges et d'Angèle de Stockalper vendent aux enchères l'immeuble dit « Le Castel d'Uvrier ». Une opportunité que Provins ne manque pas de saisir. Rénové à la fin des années 1980, le castel est à ce jour un lieu de réceptions et de séminaires uniques ouvert au grand public.

Afin de vous garantir des expériences uniques avec un service de première qualité, notre team Hospitalité se tient à votre disposition pour composer des offres sur mesure selon vos envies.

Vous pouvez nous contacter en tout temps par e-mail: reservation@provins.ch ou par téléphone : 058 434 48 86. Nous nous réjouissons de vous accueillir chez Provins. ■



L'impôt sur la fortune en Valais

Contrairement à la plupart des pays membres de l'UE ou de l'OCDE, un impôt sur la fortune est encore prélevé dans notre pays.

Louis Tornay

Expert fiscal diplômé et directeur de Swiss Tax Services SA



Plus précisément, ce sont les cantons et les communes qui taxent l'ensemble de la fortune nette, conformément à l'article 13 al.1 LHID. Les grands principes sont harmonisés entre les cantons. En revanche, les taux d'imposition - généralement progressifs - demeurent une compétence exclusive de chaque canton. S'il est tenu compte de la capacité contributive d'une personne, il n'en demeure pas moins une double imposition, l'impôt sur la fortune grevant un patrimoine, préalablement soumis à l'impôt sur le revenu.

La fortune est estimée à la valeur vénale (article 14 al.1 LHID). L'assiette de l'impôt est très large de sorte que seuls certains éléments ne sont pas inclus dans ce calcul, tels que notamment les avoirs de prévoyance (2^e et 3^e pilier), les biens immobiliers à l'étranger ou les biens d'usage courant. Par exemple, l'entreprise, en tant qu'outil de travail, entre dans le calcul de l'impôt sur la fortune.

Imposition de l'outil de travail

Suivant la valeur supposée de la société (SA, Sàrl), l'entrepreneur se retrouve devant un coût annuel conséquent sur un actif non réalisable. A son article 14, la LHID prévoit que la «valeur de rendement peut être prise en considération de façon appropriée.» Sur cette base, c'est la Conférence suisse des impôts qui détermine la valeur d'une entreprise, via la «Circulaire 28». Sans entrer dans le détail technique, il en résulte une estimation souvent très élevée. Malheureusement et même si cette directive ne constitue pas du droit fédéral, elle est souvent validée par notre Haute Cour.

En Valais, à l'instar de quelques autres cantons suisses, si le contribuable détient plus de 10 % dans une société, l'im-

position de cette dernière est réduite. Un abattement de 40 % est pris en compte. De plus et si la création de valeur est obtenue principalement par le détenteur d'une participation majoritaire, l'autorité peut réduire la valeur de rendement, au prorata du salaire brut du détenteur de la participation majoritaire par rapport à la masse salariale totale. Finalement, le canton du Valais a aussi mis en place un bouclier fiscal, même si la franchise de 10 000 francs, introduite dans un deuxième temps, réduit son importance pratique. Des solutions existent donc pour réduire cette charge spécifique. Malheureusement, elles ne sont pas toujours applicables. La manière d'estimer ces valeurs, couplée au taux de l'impôt, fait que le coût peut rester conséquent !

Le prélèvement d'un impôt sur la fortune est une spécificité suisse, qui peut fortement varier selon le canton de domicile du contribuable.

Situation en Valais

De manière plus générale, dans notre canton, il existe actuellement une franchise de 30 000 francs pour une personne seule sans enfant et de 60 000 francs pour un couple. Ces déductions placent le canton en 24^e position. Compte tenu des taux, le Valais figure seulement au 22^e rang, en comparaison intercantonale.

Le rang est un élément, la différence avec nos voisins confédérés en est un autre. En effet, par rapport à la moyenne suisse, la charge fiscale valaisanne liée à l'impôt sur la fortune est actuellement supérieure de plus de 30 % ! Selon les chiffres de l'Etat, près de la moitié des contribuables ne paient pas d'impôt sur la fortune, alors qu'environ 1 % paie près de 40 % de recettes liées à cet impôt.

Révision de la loi fiscale valaisanne

En décembre 2023, le parlement valaisan est entré en matière sur une révision de la Loi fiscale (LF). A priori, le Grand Conseil pourrait traiter cette loi en première lecture dans sa session de mars 2024.

Dans son message, le Gouvernement propose une réduction des taux d'imposition de 5 % et une augmentation des déductions forfaitaires à 45 000 francs, respective-

**COMPARAISON DE LA CHARGE FISCALE DANS LES DIFFÉRENTS CANTONS
POUR UN CONTRIBUABLE CÉLIBATAIRE ET SANS ENFANT**

	Canton	250 000	500 000	1000 000	5000 000
1	ZG	106	504	1867	13 307
2	AG	199	602	1598	11 084
3	NW	344	685	1367	6 827
4	OW	339	717	1472	7 512
5	ZH	223	729	2224	25 464
6	SZ	295	885	2 064	11 496
7	UR	428	976	2 074	10 858
8	SO	501	1081	2241	11 521
9	AI	504	1135	2395	2 475
10	BE	599	1201	2 400	12 000
11	TG	457	1219	2742	14 930
12	GR	423	1287	3162	16 694
13	LU	655	1465	3 084	16 034
14	SH	482	1537	4598	24 082
15	GL	662	1606	3 496	18 616
16	JU	694	1667	4142	27 512
17	AR	687	1737	3 896	21 166
18	TI	590	1749	4 409	23 770
19	SG	838	2 038	4 434	23 610
20	GE	683	2 084	5 543	29 543
21	BS	394	2 126	4 626	24 626
22	VS actuel	971	2 236	5 200	31 792
23	BL	594	2 355	7 070	38 910
24	FR	1294	2 694	6 494	33 094
25	VD	1500	3 000	6 000	30 000
26	NE	1318	3 628	7 246	36 190
	Rang VS	23	22	21	23
	Moyenne	607	1575	3 686	20 504

Source : message du Conseil d'Etat accompagnant le projet de révision partielle de la LF

ment, 90 000 francs. Si la direction est à saluer, le dépassement de la charge fiscale liée à l'impôt sur la fortune restera supérieur de 30 % à la moyenne suisse. Ce sera insuffisant pour attirer des personnes mobiles qui pourraient soutenir les finances cantonales.

Conclusions

Le prélèvement d'un impôt sur la fortune est une spécificité suisse, qui peut fortement varier selon le canton de domicile du contribuable. Si l'impôt n'est pas forcément à remettre en question vu que le gain en capital de biens privés n'est pas soumis, la charge y relative est à pondérer. Certes il existe un bouclier fiscal en Valais, une réduction

de la double imposition pour les participations qualifiées ou des valeurs immobilières plutôt basses, mais il reste relativement difficile de réduire cet impôt, sans changer de domicile fiscal, donc de canton, voire de pays.

Il est dès lors opportun de repenser la charge fiscale liée à cet impôt, pour essayer d'être compétitif. Le projet de révision de loi fiscale valaisanne va dans le bon sens, mais de manière assez timide. A suivre! ■

Pro-Economy.vs

SERAFE

Pour les entreprises, la grille tarifaire de la redevance de radio-télévision est anticonstitutionnelle

Le Tribunal administratif fédéral estime que la redevance prélevée par Serafe ne peut pas se fonder sur le chiffre d'affaires d'une société sans tenir compte de son bénéfice ni du nombre de ses salariés. Le monde du négoce des matières premières applaudit.

Aïna Skjellaug
Journaliste RP au Temps



La façon dont Serafe taxe les entreprises tenues de s'acquitter de la redevance de radio-télévision est contraire à la Constitution. C'est le Tribunal administratif fédéral (TAF) qui le dit dans son arrêt du 17 novembre, saisi par une PME active dans le négoce de matières premières, dont le nom reste confidentiel. Celle-ci s'était insurgée contre le barème de taxation de la redevance, réglé par l'ORTV (ordonnance sur la radio et télévision), qui est calculé d'après le chiffre d'affaires de l'entreprise dès qu'il atteint 500 000 francs, indépendamment de son bénéfice et de sa masse salariale.

« On attend désormais que le Conseil fédéral fasse une loi pour sécuriser le financement des médias en Suisse. Là, c'est du bricolage »

Florence Schurch

La nouvelle loi fédérale sur la radio et la télévision, en vigueur depuis janvier 2019, soumet à la redevance les entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 francs, que leurs employés regardent la télévi-



Il y a dans les décisions de taxation d'entreprises par Serafe un procédé qui contrevient à la Constitution suisse.

sion, écoutent la radio ou consultent les sites de la SSR ou non. Ensuite, le tarif est progressif. Les trois quarts des entreprises helvétiques, qui ont des ventes inférieures au demi-million de francs, ne paient rien.

Selon la recourante, ce mode de calcul n'est pas un indicateur de la capacité contributive réelle de l'entreprise, et affecte particulièrement les entreprises réalisant de gros chiffres d'affaires sans lien avec leur rentabilité et leur taille réelle.

Non-respect de l'égalité de traitement

Que décident aujourd'hui les juges fédéraux? Ils confirment tout d'abord que la redevance des entreprises est bel et bien un impôt. Ils constatent ensuite que la grille tarifaire de la redevance est contraire à certains principes constitutionnels. Elle ne respecte en effet ni le principe d'égalité de traitement ni celui de la capacité contributive. Si les juges constatent l'inconstitutionnalité de l'ordonnance, ils ne proposent aucune piste pour remédier à cette situation.

« On attend désormais que le Conseil fédéral fasse une loi pour sécuriser le financement des médias en Suisse. Là, c'est du bricolage », reprend Florence Schurch. La PME recourante, soutenue par Suissenégoce, entreprendra d'ici à trente jours un recours au Tribunal fédéral pour ne pas avoir à payer cet impôt désormais anticonstitutionnel. A voir résultat du recours. ■

Source: *Le Temps*

PROJET D'ENTREPRISE

« **Prix Créateurs BCVS 2024** »

La Banque cantonale du Valais (BCVS) et Promotion économique Valais organisent, en collaboration avec leurs partenaires, le « Prix Créateurs BCVS ».

Tribune économique

Le « Prix Créateurs BCVS » vise à primer deux projets d'entreprise ou de business innovants. Ce concours doit permettre de valoriser des projets d'affaires pouvant amener à la création d'une entreprise ou d'une nouvelle offre commerciale sur un marché déterminé. Il met en avant le rôle de l'entrepreneur et la dynamique de l'entrepreneuriat.

Eligibilité et candidatures

Peuvent concourir au « Prix Créateurs BCVS » :

- des porteurs de projets en création d'entreprise;
- des porteurs de projets d'affaires innovants (entreprise existante).

Pour être éligibles, les projets présentés doivent :

- être déposés par les candidats à titre personnel ou au nom d'une société;
- avoir moins de 3 ans d'existence (les projets doivent avoir moins de trois ans d'existence. Par contre, les entreprises qui portent le projet innovant peuvent être plus anciennes);
- pouvoir être développés et réalisés (création de la structure juridique ou exploitation par une entreprise existante) sur le territoire du Valais;

- être suffisamment avancés, sur les plans technique, commercial, juridique et financier pour permettre d'envisager raisonnablement la création d'une entreprise ou la mise sur le marché du produit/service dans les 12 mois qui suivent la nomination.

Les projets ayant déjà été sélectionnés parmi les finalistes des anciennes éditions du « Prix Créateurs BCVS » ne sont pas autorisés à concourir.

Dossier de candidature

Les dossiers de candidature doivent contenir le dossier de candidature (disponible sur www.prixcreateursbcvs.ch) ainsi qu'un plan d'affaires rédigé en français, allemand ou anglais d'une dizaine de pages A4 au maximum (annexes non comprises) présentant les points suivants :

- Résumé
- Produit/service
- Marché et concurrence
- Commercialisation et vente
- Organisation
- Aspects financiers

Les candidats pourront compléter leur dossier par toutes les pièces ou documents qu'ils jugeront utiles. Ils s'engagent à fournir tous les éléments nécessaires à l'expertise de leur dossier, et si nécessaire, l'état de la propriété intellectuelle et les rapports d'études préalablement réalisés.

Dépôt des candidatures

La date limite pour le dépôt des dossiers est fixée au 21 mars 2024 à minuit (pour les e-mails). Par poste : le cachet de la poste fait foi).

Format électronique : Au moyen du formulaire en ligne disponible sur www.prixcreateursbcvs.ch ou à l'adresse e-mail prixcreateursbcvs@cimark.ch

Format papier : Prix Créateurs BCVS c/o CimArk SA
Rue de l'Industrie 23, 1950 Sion ■

Plus d'informations sous www.prixcreateurbcvs.ch

LES OBJECTIF DU « PRIX CRÉATEURS BCVS »

- Promouvoir l'esprit d'entreprise et la créativité entrepreneuriale en Valais.
- Créer une dynamique positive autour de l'entrepreneuriat.
- Récompenser des projets d'affaires en leur apportant des aides financières et matérielles.

Agenda

2024

Février

13 Comité directeur UVAM

Mars

3 Votations fédérales
 8 Assemblée générale tec-bat
 8 Rencontre avec le Chef de l'armée
 11 au 15 Session du Grand Conseil
 26 Conseil de l'UVAM
 27 Assemblée générale AVABPC

Avril

26 Assemblée générale AVMP
 26 au 28 Salon Passion Auto Show, CERM Martigny

Mai

6 Assemblée générale UCOVA
 13 au 17 Session du Grand Conseil
 15 Comité directeur UVAM

Juin

9 Votations fédérales
 11 au 14 Session du Grand Conseil
 20 et 21 Journées romandes des arts et métiers
 21 Comité directeur UVAM

Août

27 Comité directeur UVAM

Septembre

10 au 13 Session du Grand Conseil
 18 Conseil de l'UVAM
 22 Votations fédérales

Octobre

8 Comité directeur UVAM

Novembre

12 au 15 Session du Grand Conseil
 17 au 19 CaReHo, CERM Martigny
 19 Conseil de l'UVAM
 24 Votations fédérales

Annonces

Bulletin de commande

Bulletin de commande à retourner à l'UVAM,
 Rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion,
 ou par e-mail à tribune@uvam-vs.ch.

<input type="checkbox"/> 4 ^e de couverture	Fr.	2050.-
<input type="checkbox"/> 4 ^e de couverture + 1 page publiereportage	Fr.	2450.-
<input type="checkbox"/> 2 ^e de couverture (face édito)	Fr.	1400.-
<input type="checkbox"/> 3 ^e de couverture (page de droite)	Fr.	1400.-
<input type="checkbox"/> Page face au sommaire	Fr.	1300.-
<input type="checkbox"/> 1 page annonce	Fr.	1200.-
<input type="checkbox"/> 1 page annonce + 1 page publiereportage	Fr.	1550.-
<input type="checkbox"/> Publiereportage réalisé par nos soins	+ Fr.	500.-
½ page annonce <input type="checkbox"/> horizontale <input type="checkbox"/> verticale	Fr.	820.-
¼ page annonce <input type="checkbox"/> horizontale <input type="checkbox"/> verticale	Fr.	420.-

Nombre de parutions:

2 (-5%) 3 (-7%) 4 (-10%)

Pour l'(les) édition(s) de:

février 20.....
 mai 20.....
 septembre 20.....
 novembre 20.....

Société:

.....

Responsable:

.....

Adresse:

.....

.....

Téléphone:

.....

NPA/ Lieu:

.....

e-mail:

.....

Date:

.....

Signature:

.....

Tous les prix indiqués sont hors taxes.

Impressum

ÉDITEUR

UVAM - Union valaisanne des arts et métiers
Rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion
Périodicité : trimestrielle
Abonnement : Fr. 35.- par année

SECRETARIAT GÉNÉRAL

T 027 322 43 85 - F 027 322 24 84
www.uvam-vs.ch
Marcel Delasoie, secrétaire général
D 027 322 43 82
marcel.delasoie@uvam-vs.ch

ÉDITION - ADMINISTRATION

Romy Hintz, secrétaire générale adjointe
D 027 322 43 84
romy.hintz@uvam-vs.ch

CONCEPTION - RÉDACTION

Xavier Saillen
D 027 322 43 86
tribune@uvam-vs.ch
Yannick Barillon, journaliste RP
Nathalie Montes, journaliste RP

PUBLICITÉ

Camille Husson Stengel
M 079 954 27 70 - camille@uvam-vs.ch
Myriam Delasoie
M 078 830 61 91 - myriam@uvam-vs.ch

La Tribune économique est imprimée sur du papier certifié FSC (Forest Stewardship Council® - Papier fabriqué à partir de fibres de bois provenant de sources responsables); la couverture sur du couché demi-mat extra-blanc 200 g/m² et l'intérieur sur du couché mat blanc 90 g/m².

© Copyright UVAM/WGV - Tribune économique

La reproduction, même partielle, des textes et illustrations n'est autorisée qu'avec l'accord de la rédaction et l'indication de la source.

Les opinions exprimées dans les publiereportages de la Tribune économique n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion de la rédaction ou de l'Union valaisanne des arts et métiers (UVAM).

BÂTISSONS VOTRE AVENIR



pemsa[®]
l'intérim en fixe



info@pemsa.ch
free call 0800 811 011



Bienvenue Chez Vous



Banque Cantonale
du Valais

La tradition
inspire l'innovation.

bcvs.ch

*Kevin
Germanier*